



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Office fédéral de la police fedpol

# rapport annuel fedpol 2016





# Un monde en rupture

A quoi peut bien penser ce jeune homme lorsqu'il rentre dans une église en ce matin d'été et égorge un prêtre en pleine messe, de sang-froid, sans sembler hésiter une seconde? Que dire de ces passeurs sans vergogne qui profitent de la vulnérabilité d'enfants, de femmes et d'hommes en détresse pour mener à bien leur business juteux? Et ce prédateur sexuel qui manipule un jeune garçon pour le persuader de le suivre à l'étranger?

La revue de l'année 2016 sous l'optique de fedpol est sombre. Elle nous rappelle les zones d'ombre de notre monde, un monde parfois en rupture, violent; une réalité sombre qui dépasse souvent notre entendement.

C'est à cette réalité que les polices du monde entier sont confrontées chaque jour. Et pour y faire face aujourd'hui, les polices doivent unir leur force. La lutte contre la criminalité ne se comprend que dans un contexte de coopération. Nous le voyons à fedpol au quotidien: que ce soit dans la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité ou le trafic des êtres humains, notre réponse s'inscrit toujours dans un contexte interna-

tional et la coopération policière avec nos collègues en Suisse et à l'étranger est absolument centrale. fedpol utilise une multitude de canaux pour collaborer avec les polices du monde entier. En 2016, le réseau d'attachés de police a été réorienté en ciblant mieux la menace terroriste et des synergies ont été trouvées avec le corps des gardes-frontière.

L'importance de la coopération policière prend tout son sens à l'exemple du terrorisme qui a marqué l'année 2016. Sans l'échange d'information constant entre tous les pays, nous serions démunis face à cette menace amenée à perdurer. La Suisse appartient à l'espace Schengen et d'un point de vue sécuritaire, c'est une énorme chance, car nous avons accès aux informations policières de manière efficace et rapide. L'utilité de Schengen est visible au quotidien, par exemple dans nos enquêtes terroristes.

Parlant terrorisme, TETRA joue un rôle central dans la lutte anti-terroriste. Véritable méthode de travail, TETRA est devenu un outil reconnu et indispensable. Avec toutes les autorités cantonales et fédérales

concernées, nous y échangeons les informations et les expériences, nous nous améliorons, nous trouvons ensemble des solutions. Les instruments existants pour lutter contre le terrorisme sont nombreux. Mais il existe encore des lacunes qu'il s'agit de combler au niveau légal – que ce soit par des mesures policières en dehors des procédures pénales ou lorsqu'il s'agit de l'échange d'informations avec nos homologues étrangers sur les soupçons de financement du terrorisme.

La coopération fait partie de l'ADN de fedpol. Et nous en sommes fiers. Comme par exemple en juin 2016, lorsque nous avons pu apporter notre soutien à la police cantonale soleuroise pour retrouver un enfant. Cette affaire est emblématique : grâce au travail d'équipe de la police cantonale et de nombreux partenaires en Suisse et à l'étranger, l'enfant a pu être retrouvé. En vie.

Bonne lecture !

Nicoletta della Valle, directrice

# Sommaire



**Carte blanche pour Johanna Schaible**  
Nice, Bruxelles, Berlin ... Une année à nouveau marquée par le terrorisme. L'Europe change et on pourrait presque croire que le monde a un peu perdu la tête. Pour illustrer ce monde en rupture, nous avons donné carte blanche à l'artiste bernoise Johanna Schaible. Le résultat est saisissant: la jeune femme a su illustrer avec subtilité le caractère oppressant qui imprègne parfois notre quotidien.

4

## Terreur low cost

Les attentats de Nice, de Berlin ou d'ailleurs ont secoué le monde en 2016. La task-force TETRA continue sa lutte contre le terrorisme.

18

## Coopération policière intense pour un enfant

Un enfant est enlevé dans le canton de Soleure et c'est toute une coopération policière intense qui se met en branle pour le retrouver – vivant.

38

**Donner un visage aux victimes**  
Policiers et ONG travaillent main dans la main pour reconnaître les victimes de la traite des êtres humains.



16

8

## Ensemble contre le terrorisme

La lutte anti-terroriste est un travail d'équipe. Elle implique de multiples autorités qui peuvent s'appuyer sur tout un kit de mesures. Tour d'horizon.

24

## Des témoins muets

La comparaison d'empreintes digitales et de profils ADN va permettre de confondre le meurtrier de Rapperswil.

40

## Passeur, un business sans vergogne

Dans le contexte migratoire actuel, les passeurs s'adonnent à un business très lucratif. Seuls ou au sein de réseaux criminels.



24

12

## Des explosifs faits maison au cœur des attentats

Les bombes artisanales utilisées par les terroristes contiennent des produits du quotidien disponibles sur le marché. Une réglementation devra en entraver l'accès.

28

## Records des communications de blanchiment d'argent

Les communications de blanchiment d'argent atteignent des sommets inégalés. Mais des lacunes légales existent encore.

46

## Le Palais fédéral sous haute sécurité

La réponse à la question de la proportionnalité des mesures de sécurité, sans cesse discutée, relève d'un numéro d'équilibriste.



40

16

## Vol organisé

Succès pour la lutte contre le crime organisé: le Tribunal fédéral de Bellinzona condamne des «Voleurs dans la loi».

32

## Cyberpolice

Des modes opératoires vieux comme le monde, mais qui utilisent aujourd'hui toutes les possibilités du cybermonde – la lutte contre la cybercriminalité est un défi.

48

## fedpol au cœur de l'action policière suisse

Portrait de fedpol: une police au cœur de la sécurité en Suisse et véritable trait d'union avec l'étranger.

**Terrorisme** Il a tout juste 24 ans. En cette fin d'année 2016, il prend le volant d'un semi-remorque et le précipite dans la foule d'un marché de Noël en plein cœur de Berlin, tuant douze personnes et faisant de nombreux blessés. Il s'enfuit et termine sa cavale à Milan, où il se fait tuer lors d'un banal contrôle de police. Lui a 19 ans. La France se remet à peine de l'attentat de Nice qu'il égorge un prêtre dans une église d'une bourgade normande alors qu'il était sous contrôle judiciaire. Il est abattu par les forces spéciales.

# Terreur low cost

Avec peu de moyens et une planification qui semble minimale, le terrorisme low cost revendiqué par l'«État islamique» frappe n'importe où, n'importe quand, n'importe qui. Aéroport, bouche de métro, défilé du 14 juillet, festival de musique, église, marché de Noël, discothèque ... La liste est longue pour une seule année qui s'achève sur un attentat dans un club sélect d'Istanbul.

Face à cette menace, que le Service de renseignement de la Confédération (SRC) qualifie d'élevée depuis de nombreux mois maintenant, la task-force suisse de lutte anti-terroriste TETRA, dirigée par fedpol, poursuit ses efforts sans relâche. Car la Suisse n'est pas en reste. À la fin 2016, plus de 480 personnes ont passé sous le radar du SRC et fedpol enquête sur plus de 70 affaires dont environ 60 font l'objet d'une procédure pénale conduite par le Ministère public de la Confédération (MPC).

## Pas de réponses simplistes à un problème complexe

Et la tâche est ardue. Comment parer à cette menace imprévisible? Que répondre à ces jeunes personnes déterminées, convaincues par une propagande mortifère, décidées à mourir? Comment endiguer leur radicalisation et torpiller la propagande

de l'«État islamique»? Face à cette problématique complexe, il n'y a pas de réponses simples, de mesures miracles, de recettes infaillibles. Il faut l'action de toutes les autorités concernées et un solide kit de mesures. L'infographie en p. 8 illustre les différentes phases de la radicalisation d'une personne et liste les autorités concernées ainsi que les instruments à leur disposition. Elle montre combien le problème dépasse largement le champ d'action des autorités de poursuite pénale, et implique toute la société. Elle relève aussi les nombreux défis qui restent encore à relever.

## Agir en amont, c'est agir mieux

Et c'est au cœur de TETRA que les différentes autorités coopèrent, échangent leurs expériences et cherchent des solutions. Ainsi, en 2016, le deuxième rapport TETRA met en lumière l'importance des autorités agissant en dehors de la poursuite pénale pour tenter d'étouffer la radicalisation à la source. Le délégué pour le Réseau national de sécurité (RNS), conjointement avec différentes conférences cantonales, est mandaté pour faire un état des lieux des mesures de prévention de la radicalisation djihadiste. Le rapport publié est le point de départ d'un plan d'action national lancé

en automne 2016 et qui va voir le jour au deuxième trimestre 2017 (voir infographie en p. 8). L'objectif: mettre en réseau le savoir-faire existant dans les cantons et les villes et favoriser l'échange d'expériences ainsi que la réalisation des meilleures pratiques afin de contrer la radicalisation à son tout début.

## Mesures préventives appliquées de manière conséquente

Car mieux vaut agir en amont. Lorsque la personne se radicalise à tel point qu'elle devient un danger pour la sécurité intérieure, la menace est plus difficile à combattre. Parmi les mesures préventives policières à disposition, des outils existent pour les ressortissants étrangers, comme l'interdiction d'entrée sur territoire suisse ou l'expulsion. fedpol utilise ces possibilités légales avec fermeté, de manière conséquente. Par exemple, fedpol a émis en 2016 39 interdictions d'entrée sur le territoire suisse pour des raisons de sécurité à l'encontre de sympathisants djihadistes contre 17 en 2015. Ces décisions sont prises d'entente avec le SRC.

Autre exemple concret: la décision de renvoyer un Irakien condamné pour soutien à l'«État islamique» et ayant purgé sa peine. À sa sortie de prison, fedpol, de

concert avec le SRC, a estimé qu'il présentait encore un danger pour la Suisse et a ordonné son expulsion. L'Irakien a fait recours, recours rejeté par le Département fédéral de justice et police (DFJP). Cet exemple n'en est qu'un parmi d'autres.

## Des lacunes identifiées

Si les mesures préventives policières existent pour les ressortissants étrangers, les instruments font défaut pour les Suisses en dehors d'une instruction pénale. En 2016, le Conseil fédéral a reconnu ces lacunes et a chargé le DFJP de préparer un projet de loi pour renforcer le dispositif d'ici la fin 2017.

fedpol planche sur un paquet de mesures en dehors d'une instruction pénale, comme le retrait des documents d'identité ou l'obligation de se présenter au poste de police ainsi que la possibilité pour fedpol d'inscrire sous surveillance discrète les personnes suspectes dans les systèmes d'information policiers. Egalement à l'étude, la possibilité de maintenir un ressortissant étranger en détention en vue de son expulsion pour des raisons de sécurité.

## Comment accompagner la personne radicalisée?

Si les mesures préventives policières sont importantes, elles ne peuvent être qu'une

partie de la réponse au problème. La question qui subsiste est de savoir comment accompagner la personne radicalisée. Elle se pose à tous les niveaux: lorsque la personne est sous le radar du SRC, mais pas encore aux mains des autorités de poursuite pénale; lorsqu'elle est sous enquête, hors détention préventive et libre de ses mouvements; lorsqu'elle est en détention – que ce soit en préventive ou quand elle purge sa peine; et enfin, lorsqu'elle ressort de prison, ayant purgé sa peine. Quel danger représente-t-elle? Le séjour en prison a-t-il renforcé ou accéléré sa radicalisation? Comment la réintégrer dans la société? Le veut-elle?

## TETRA, déclencheur de solutions

Ces questions ont beaucoup occupé les autorités au sein de TETRA en 2016. Elles seront intégrées dans le plan d'action national et des mesures d'accompagnement de ces personnes libres, mais radicalisées, seront élaborées. En attendant, des solutions ciblées ont été mises sur pied pour des cas concrets, en témoignent les exemples du jeune Genevois sous enquête au MPC (voir infographie en p. 8) ou de l'Irakien sorti de prison et sous le coup d'une ordonnance d'expulsion – le temps que son recours soit traité. Grâce à

TETRA, des solutions ont pu être trouvées moyennant une intense coopération entre les différents acteurs, à tous les niveaux.

TETRA a aussi planché avec les autorités d'exécution des peines sur la situation en milieu carcéral afin d'identifier d'éventuelles lacunes du système. Lorsqu'un accusé purge sa peine, les autorités de poursuite pénale perdent sa trace. Souvent, on ignore où se trouve la personne condamnée, si elle est transférée dans un autre établissement et comment elle se comporte lors de sa détention. Or ces informations sont capitales, notamment pour juger de l'éventuelle dangerosité que représenterait un individu radicalisé ayant purgé sa peine. Là encore, TETRA a permis de mettre le doigt sur les problèmes existants et de stimuler la recherche de solutions. Les autorités d'exécution des peines ont signalé leur ferme volonté d'optimiser le système actuel. Les travaux se poursuivent en 2017.





La lutte anti-terroriste est l'affaire de tous. La radicalisation d'une personne commence bien avant que les autorités de sécurité puissent entrer en action. Cette infographie illustre les différentes phases de la radicalisation à l'exemple du parcours d'un jeune homme fictif et met en lumière les différentes autorités compétentes ainsi que les instruments à leur disposition ou prévus. Elle montre également combien le défi est complexe et que seule une réponse multiple, interdisciplinaire et conséquente peut déployer les effets nécessaires pour contrer la menace djihadiste.

### Début de la radicalisation

La radicalisation commence souvent de manière insidieuse. Au départ, prenons un jeune homme quelque peu désorienté. Peut-être a-t-il connu un échec dans son apprentissage ou ses études, sa petite amie l'a quitté, il se sent seul, incompris. Il change. Il traverse un passage à vide, se sent exclu de la société, cherche des réponses. À ce stade, ce jeune homme n'attire pas l'attention du SRC et encore moins de la police. Il traverse simplement une période difficile et cherche à donner un sens à son existence. Ce sont les acteurs locaux qui sont à même de détecter la radicalisation naissante de notre jeune homme et d'intervenir.

#### Zoom sur ...

#### le Plan d'action national contre la radicalisation et l'extrémisme violent

Un Plan d'action national contre la radicalisation et l'extrémisme violent est en cours d'élaboration. L'objectif est notamment de mettre en réseau le savoir-faire existant dans les cantons et les villes et de favoriser l'échange d'expériences ainsi que la réalisation des meilleures pratiques afin de contrer la radicalisation à la source ...

... mais également en fin de cycle, quand la personne revient dans la société après avoir purgé sa peine et qu'elle est encore radicalisée. Là aussi, des mesures d'accompagnement sont nécessaires et les autorités doivent travailler ensemble.

#### Compétence:

Services cantonaux et communaux (Direction de l'instruction publique, services sociaux et autorités de migration), institutions publiques (services d'aide aux victimes et de prévention de la violence), organisations de la société civile (centres de consultation, travail social de rue, activités en faveur de la jeunesse, etc.).

#### Exemples d'instruments existants:

Programmes de prévention locaux

#### Exemples d'instruments planifiés:

Plan d'action national contre la radicalisation et l'extrémisme violent

### Détection par le Service de renseignement de la Confédération (SRC)

La radicalisation de notre jeune homme continue ... Il devient actif sur les réseaux sociaux, publie des contenus en faveur de l'EI et lit la propagande djihadiste. Il signale ainsi son admiration pour ceux qui se battent en Syrie ou commettent des attentats. À tel point qu'il devient préoccupant pour le SRC et va apparaître sur son «radar». Si ce jeune homme est un requérant d'asile, le SEM ou les autorités cantonales en charge de la migration peuvent également fournir d'importantes informations sur sa radicalisation.

#### Compétence:

SRC avec les services de renseignement cantonaux, SEM

#### Exemples d'instruments existants:

Monitoring en ligne des activités djihadistes

#### Exemples d'instruments planifiés:

Loi sur le renseignement

### Premières interventions et investigations policières

Notre jeune homme continue à se radicaliser tant et si bien que le SRC le soupçonne désormais d'actions relevant de la poursuite pénale. Le SRC transmet alors un rapport officiel à fedpol. Aucune instruction pénale n'est encore ouverte, mais fedpol peut entreprendre les premières investigations policières.

#### Compétence:

fedpol

#### Exemples d'instruments existants:

Investigations policières

#### Exemples d'instruments planifiés:

Nouvelles mesures de police en dehors d'une procédure pénale



Radicalisation



Détection



Investigations



Procédure pénale



Condamnation



Exécution de la peine



Réintégration

4a

### Procédure pénale et mise en accusation

Les soupçons sont suffisants: fedpol a réuni assez d'éléments pour qu'une instruction pénale soit ouverte contre notre jeune homme par le MPC. Ce sont alors tous les instruments du code de procédure pénale (CPP) qui sont à la disposition des autorités de poursuite pénale. Le SRC peut aussi transmettre directement un rapport officiel au MPC.

#### Zoom sur ...

##### un jeune revenant du djihad

Le cas d'un jeune Genevois est emblématique. Il est soupçonné d'être parti faire le djihad et revient en Suisse en juin 2016. Faisant l'objet d'une procédure pénale, il est placé en détention préventive. Après un certain temps, le juge des mesures de contrainte lève la détention préventive et des mesures de substitution doivent être mises en place. Ces mesures se prendront de concert entre le MPC et le canton concerné. C'est ainsi tout un arsenal d'instruments policiers et sociaux qui est mis en place pour accompagner le jeune jusqu'à son procès.

#### Compétence:

MPC avec investigations de fedpol

#### Exemples d'instruments existants:

Code pénal suisse

#### Exemples d'instruments planifiés:

Modification des dispositions légales relatives aux organisations criminelles, prorogation de l'interdiction de l'EI et transformation en droit de durée indéterminée

#### Zoom sur ...

##### une condamnation pour avoir tenté de rejoindre l'organisation «État islamique»

Un jeune homme jouissant de la double nationalité est arrêté un après-midi du mois d'avril 2015 à l'aéroport de Zurich alors qu'il s'apprêtait à monter à bord d'un avion se rendant à Istanbul. Les autorités lui reprochent d'avoir voulu rejoindre l'EI afin d'y mourir en martyr. Son intention de partir s'était concrétisée puisqu'il était sur le point d'embarquer. Le MPC ouvre le jour même une instruction pénale à son encontre. Par la suite, les investigations étayent ces soupçons de soutien à une organisation terroriste et permettent au MPC de déposer un acte d'accusation auprès du TPF. Disposant de preuves suffisantes confirmant son intention délibérée de rejoindre la zone de conflit en Syrie, le TPF le reconnaît coupable de violation de l'art. 2, al. 1, de la loi interdisant les groupes «Al-Qaïda» et «État islamique» et les organisations apparentées et le condamne à une peine privative de liberté de 18 mois avec sursis, assortie d'un délai d'épreuve de 3 ans. Le juge a également ordonné une assistance de probation pour la durée du délai d'épreuve. Ceci permet d'imposer un certain nombre de règles de conduite et d'assurer un suivi de la personne jugée durant ce délai.

4b



### Condamnation

L'acte d'accusation du MPC conduira à la condamnation de notre jeune homme par le Tribunal pénal fédéral (TPF). Le condamné fera peut-être recours, et le Tribunal fédéral confirmera ou non la décision du TPF.

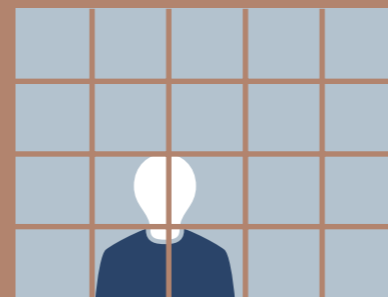
#### Compétence:

Tribunal pénal fédéral, Tribunal fédéral

#### Exemples d'instruments existants:

Peine privative de liberté

5



### Exécution de la peine

Notre jeune homme a été condamné et purge sa peine ou le restant de celle-ci quelque part dans une prison suisse.

#### Compétence:

Autorités chargées de l'exécution des peines et mesures

#### Exemples d'instruments existants:

Exécution de la peine

#### Exemples d'instruments planifiés:

Optimisation de l'échange d'informations entre les autorités de sécurité et les autorités d'exécution des peines et mesures.

6

### Après l'exécution de la peine

Notre jeune homme a purgé sa peine. La boucle est bouclée: aux yeux de la justice, il est un homme libre. Mais est-il encore radicalisé et violent? Adhère-t-il toujours à la propagande djihadiste, poursuit-il son projet mortifère? Ou est-il au contraire résilient et volontaire pour se réintégrer dans la société?

#### Compétence:

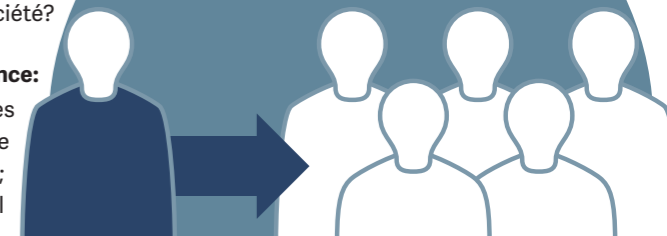
Autorités chargées de l'exécution des peines et mesures, services sociaux, autorités de migration, polices cantonales et municipales; SRC, SEM, fedpol

#### Exemples d'instruments existants:

Expulsion pour les ressortissants étrangers

#### Exemples d'instruments planifiés:

Plan d'action national contre la radicalisation et l'extrémisme violent





Annnonce d'incidents suspects



Enregistrement à partir d'une certaine concentration

**Précurseurs d'explosifs** Du cristal blanc, surnommé «la mère de Satan». À Paris comme à Bruxelles, les kamikazes l'ont utilisé pour se faire exploser. Quelques substances issues de produits du quotidien, présentes dans le commerce suffisent à en fabriquer. Comment rendre ces substances difficiles d'accès pour les terroristes? L'Allemagne a sensibilisé les branches concernées. Résultat: une vendeuse a probablement empêché un attentat.

# Des explosifs faits maison au cœur des attentats

En ce 30 mars 2015, la vendeuse d'un grand magasin de bricolage près de Francfort ne s'imaginerait pas qu'en alertant la police, elle vient peut-être d'éviter à l'Allemagne un attentat sanglant. Un couple achète trois litres de peroxyde d'hydrogène, soit-disant pour nettoyer un étang de jardin. L'achat intrigue la vendeuse: pourquoi une si grande quantité? Par précaution, elle note les coordonnées des clients sur une liste recensant toutes les acquisitions de ce produit chimique. Elle signale ensuite la transaction suspecte à la police. Ces informations s'avéreront cruciales pour l'enquête.

Un mois plus tard, dans la nuit du 30 avril 2015, la police perquisitionne au domicile du couple et l'interpelle. Le client avait indiqué de fausses données, mais grâce aux images de vidéosurveillance du magasin et aux empreintes digitales laissées à la caisse, les enquêteurs ont rapidement pu retrouver sa trace. Le couple est suspecté

de planifier un attentat à l'explosif lors d'une grande course cycliste populaire prévue le lendemain. Dans sa cave, les enquêteurs retrouvent des armes, des munitions et des produits chimiques, dont les trois litres qui auraient pu servir à fabriquer une bombe.

## Sensibiliser plutôt que pénaliser

À Paris et à Bruxelles, les terroristes ont fabriqué du TATP, un explosif à base de peroxyde d'hydrogène, dont les conséquences humaines ont été dramatiques. Pour rendre ces substances difficiles d'accès pour les terroristes, l'Allemagne, comme d'autres pays de l'Union européenne, s'est dotée d'une réglementation et a décidé de sensibiliser les acteurs de la branche, vendeurs et détaillants – avec succès, comme le montre l'exemple ci-dessus.

La Suisse n'est pas en reste. En étroite collaboration avec les branches concernées, fedpol a planché en 2016 sur une

proposition afin d'entraver l'accès à certaines substances du quotidien pouvant se prêter à la fabrication d'explosifs. Ces substances, appelées précurseurs d'explosifs, comme le peroxyde d'hydrogène, l'acétone ou les nitrates, se retrouvent dans des produits du quotidien en vente libre comme les produits de nettoyage de piscine, les dissolvants ou les engrais.

À la fin 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance de la proposition de fedpol et a décidé de réglementer l'accès aux précurseurs d'explosifs. Un projet de loi lui sera soumis d'ici la fin 2017. La Suisse propose une réglementation pragmatique qui vise à sensibiliser la branche plutôt qu'à pénaliser et qui prévoit de limiter l'accès à certains produits pour les particuliers. Le principe est le suivant: plus la concentration de la substance dangereuse est élevée et plus la réglementation est stricte. Ainsi, pour une faible concentration, aucune restriction



n'est prévue. Pour une concentration plus élevée, la transaction doit être enregistrée et certaines données (comme le type de substance, la quantité, le but de l'achat et les coordonnées de l'acheteur) sont transmises aux autorités compétentes à l'aide d'une application en ligne. Cet enregistrement concernera une centaine de produits, soit l'équivalent de 20 000 à 40 000 transactions par année. Pour une concentration élevée, l'achat de précurseurs nécessite une autorisation; cette mesure va concerner environ 25 produits en Suisse.

## Une réglementation adaptée à la réalité

fedpol compte sur la collaboration des acteurs de la branche pour appliquer ces mesures lors de la vente de la substance aux particuliers. Ce sont avant tout les commerces spécialisés (drogueries et pharmacies, magasins de bricolages ou d'entretien de piscine) qui sont concer-

nés – les commerces de détails, tels que Coop et Migros, vendent des produits dont les concentrations des substances sont trop faibles pour être réglementés.

Les industriels, les professionnels ou les paysans ne sont pas touchés par cette réglementation. À l'instar de la vendeuse allemande de l'hypermarché, tous sont cependant appelés à rester vigilants et peuvent signaler à fedpol tout incident suspect ou vol, sur une base volontaire et non par obligation. Le pire aura sans nul doute été évité grâce aux informations délivrées par la vendeuse. Si les indices récoltés n'ont pas permis de retenir le chef d'accusation pour planification d'attentat, en juillet 2016, la justice condamne l'homme à deux ans et demi de prison pour détention illégale d'armes et d'explosifs.

## Des mesures immédiates 24 heures sur 24

En attendant que la réglementation soit appliquée, fedpol a mis en place des mesures immédiates pour renforcer la vigilance sur le terrain. En septembre 2016, fedpol a organisé une table ronde avec les branches concernées pour discuter de la faisabilité d'une réglementation et les informer des mesures immédiates. fedpol a distribué du matériel d'information auprès des revendeurs (drogueries et pharmacies) afin qu'ils puissent reconnaître et annoncer toutes transactions douteuses.

Le public et les acteurs des branches concernées peuvent annoncer tout incident suspect (transaction, vol, perte ou disparition de précurseurs d'explosifs) directement à fedpol (par téléphone au +41 58 460 52 10, 24 heures sur 24 ou par courriel: chemicals@fedpol.admin.ch).

Trois mesures principales



Autorisation pour les concentrations élevées

L'explosif nommé «mère de Satan» est composé de produits d'usage courant: de l'acétone, de l'eau oxygénée et de l'acide.





**Crime organisé** Les 8 et 16 novembre 2016, le Tribunal pénal fédéral de Bellinzone condamne deux ressortissants géorgiens pour soutien à une organisation criminelle. Ces jugements sont le résultat de plusieurs années d'enquête visant les «Voleurs dans la loi», une confrérie mafieuse née à l'époque de l'Union soviétique et ancrée surtout en Géorgie.

# Vol organisé

Un centre commercial prisé du Plateau suisse. En janvier 2010, un jeune homme, alors âgé de 23 ans, entre dans un grand magasin et subtilise une paire de jeans d'une valeur de 199 francs. Une semaine plus tard à peine, il met la main sur des parfums pour un montant de 266 francs. Il ne lui vient pas à l'esprit de régler ces achats. Pourquoi donc le ferait-il? Il fait partie des «Voleurs dans la loi».

## Le vol pour moyen de subsistance

Un «voleur dans la loi» obtient son titre lors d'un couronnement, au cours duquel cinq voleurs déjà couronnés au moins doivent être présents. Il doit obéir aux préceptes du vol, c'est-à-dire qu'il lui est interdit de gagner sa vie par un travail honnête. Être passé par la case prison est la norme, trois séjours derrière les barreaux étant d'ailleurs le minimum requis.

Certes, les deux hommes condamnés n'ont jamais été officiellement couronnés. Mais les autorités de poursuite pénale n'ont que faire des rituels, les deux malfrats sont coupables. Mais retour au début: comment découvre-t-on qu'une organisation criminelle se cache derrière de petits larcins?

En 2009 et 2010, les vols et les cambriolages commis par des ressortissants géorgiens se multiplient dans toute la Suisse.

D'autres pays d'Europe de l'Ouest subissent eux aussi une hausse soudaine et flagrante des cas de vol et de recel. Un échange intense entre fedpol, les cantons et Interpol permet d'établir des parallèles entre les infractions. Les malfaiteurs dérobent surtout des vêtements de marque et des appareils électroniques, avant de les revendre.

La tête pensante des «Voleurs dans la loi» pour l'Europe de l'Ouest est arrêtée en Espagne en 2010 lors d'une opération internationale. Le travail de la police espagnole dévoile de nombreuses informations sur le fonctionnement de l'organisation, ce qui bénéficie également aux enquêtes de fedpol.

## La Suisse comme terrain de jeu

Comme c'est le cas de toute organisation criminelle, les «Voleurs dans la loi» sont structurés selon une hiérarchie, au sommet de laquelle se trouvent les voleurs couronnés. Viennent ensuite les «jeunes», aussi appelés «soldats», qui commettent les vols, à l'instar des deux hommes condamnés en 2016.

Les «Voleurs dans la loi» ont réparti la Suisse en zones opérationnelles selon une logique bien à eux, entre Suisse romande, Tessin, Suisse centrale autour de Berne et Suisse orientale autour de Zurich.

Tandis que le plus jeune des deux hommes condamnés sévissait sur le Plateau, le second, à l'époque âgé de 29 ans, préférait la lumière du Tessin, où il se rendait dans des grands magasins pour y dérober des lunettes de soleil signées Gucci, Dolce & Gabbana et Armani.

## Remplir les caisses, puis rester muet comme une tombe

Tous les voleurs doivent déposer une partie de leur butin dans une caisse centrale. Une règle que les deux hommes condamnés ont observée, comme en témoignent les mouvements d'argent analysés par fedpol dans ses enquêtes. Il est prouvé que les deux malfaiteurs ont transféré des sommes aux responsables de leur région.

Les «Voleurs dans la loi» ont une attitude critique envers l'État; leur idéologie leur interdit strictement de coopérer avec les autorités. Les deux hommes condamnés restent donc muets comme des tombes lors des auditions menées par fedpol et nient connaître les chefs de l'organisation. Devant le tribunal toutefois, leur silence les dessert et les trahit: par leurs méfaits, ils ont soutenu une organisation criminelle et son idéologie.

Les preuves deviennent plus accablantes encore à l'examen des appels

Mark Bullen est l'auteur d'un livre récent sur les «Voleurs dans la loi». Le policier britannique explique à l'aide de nombreuses photos la signification des tatouages de prisonniers russes.

téléphoniques des deux hommes. On y trouve des contacts réguliers avec d'autres personnes déjà condamnées ainsi qu'avec les chefs de l'organisation.

Ils sont déclarés coupables par le tribunal au vu de ces preuves et condamnés en vertu de l'art. 260ter du code pénal suisse – soit deux jugements rarement prononcés en Suisse.

## Extrader plutôt qu'inculper en Suisse

Le 8 mars 2016, lors d'une opération coordonnée à Zurich, en Valais et en Thurgovie, quinze membres présumés de la mafia calabraise 'Ndrangheta sont arrêtés. La mise en détention décidée par l'Office fédéral de la justice se fonde sur une demande d'extradition soumise par l'Italie. Le Ministère public de la Confédération, qui a lui aussi ouvert une procédure contre ces personnes pour soutien à une organisation criminelle, donne la primauté à l'extradition, dans la mesure où en Suisse, les conditions à remplir pour être condamné sont moins exigeantes et que la sanction encourue est comparativement plus faible.

## Adaptation nécessaire de la norme pénale

Un groupe de travail composé de représentants des autorités de poursuite pénale et des cantons souhaite un durcissement de l'art. 260ter du code pénal suisse sur les organisations criminelles, dont font partie les organisations terroristes. Qui plus est, la Suisse dispose depuis 2015, et jusqu'à fin 2018, d'une loi urgente sur l'interdiction d'Al-Qaïda et de l'État islamique. Les dispositions de cette loi doivent elles aussi être intégrées dans la nouvelle norme pénale sur les organisations criminelles. Une première ébauche du nouveau texte est prévue pour le premier semestre 2017.

**Coopération internationale** Juin 2016, un village dans le canton de Soleure. Un vélo abandonné et un enfant qui ne revient pas du terrain de jeu. Les parents le cherchent en vain. Fugue ou enlèvement? La question hante les autorités. Les premiers indices ont parlé: l'enfant est peut-être en Allemagne, probablement enlevé par un ravisseur. Débute alors une intense coopération internationale. L'ordinateur de la victime fournira la principale clé de l'énigme.

# Coopération policière intense pour un enfant

La police cantonale soleuroise a donné l'alerte. L'avis de disparition donne la description d'un jeune garçon, une enquête est rapidement ouverte, mais les circonstances de la disparition restent floues. Fugue ou enlèvement? Une certitude, il faut agir vite. La découverte de la bicyclette de la victime après quelques jours de recherches intenses va fournir aux enquêteurs des indices supplémentaires; les investigations amènent à penser que l'enfant est accompagné d'un homme; ils auraient probablement pris le train en direction de l'Allemagne. La thèse de l'enlèvement se précise. La police soleuroise sollicite fedpol pour une demande d'aide urgente de coopération internationale avec l'Allemagne. fedpol active sa centrale d'engagement et prend contact avec le bureau INTERPOL germanique.

## 35 vérifications entre la Suisse et l'Allemagne

Comment retrouver la trace du ravisseur et l'enfant sain et sauf? Plus qu'une chasse

à l'homme, ce sont les rouages complexes de la coopération internationale et nationale qui se mettent en mouvement dans une telle affaire. Polices cantonales, fedpol, autorités judiciaires suisses et étrangères, police allemande, Interpol, attachés de police à l'étranger et FBI sont mobilisés et vont unir leur force pour pister le ravisseur, l'arrêter et retrouver l'enfant vivant.

fedpol établit les liens entre la Suisse et l'Allemagne et vient appuyer la police cantonale. Deux policiers de fedpol sont dépêchés en soutien dans la cellule d'enquête cantonale. Ils répondent à tout besoin opérationnel de la cellule et assurent le lien avec l'étranger. Ce ne sont pas moins de 35 vérifications que la police allemande va effectuer pour la Suisse par ce biais.

## Des pistes qui n'aident pas

Que s'est-il passé exactement? Qui est le ravisseur? L'enfant est-il toujours en vie? La liste des questions sans réponses s'allonge. Aucune piste, aucune information ne doit être écartée. Le motif le plus probable d'un

enlèvement d'enfant est l'abus sexuel et le risque de perdre l'enfant augmente chaque jour qui passe.

Aujourd'hui, tout le monde possède un téléphone portable ou un ordinateur et Internet est devenu un outil du quotidien. Cela influence aussi le travail des enquêteurs. Ici, l'ordinateur de l'enfant va être disséqué de fond en comble par les spécialistes du canton concerné et de fedpol. Un nouvel indice capital tombe: la photo d'un homme est retrouvée dans la corbeille de l'ordinateur de la victime. Cette image aidera les enquêteurs à trouver le nom, le prénom, le lieu de domicile du ravisseur. Mais avant, de fausses pistes compliqueront leur travail.

## Des avatars et des chats

Dans l'ordinateur de la victime, on découvre que l'enfant jouait à des jeux de réseaux en ligne et chatait avec de nombreux utilisateurs. L'enfant possède plusieurs avatars différents avec lesquels il a chaté avec d'autres joueurs. Parmi les 120 000 messages des chats, une recherche automatique est

lancée. Elle cible des mots en lien avec l'enquête. Ils apparaissent dans des chats avec des avatars différents. Est-ce que derrière ces avatars se trouve le ravisseur?

Une première piste aboutit: derrière l'un des avatars se cache le nom d'un individu de nationalité allemande; selon son compte Facebook, il vient de voyager en Thaïlande. fedpol mobilise son attaché de police sur place afin d'obtenir les données du passeport et une photo actuelle de cet individu. Ces vérifications vont montrer qu'il s'agit d'une fausse piste.

En parallèle, les enquêteurs vont comparer la photo retrouvée dans la corbeille

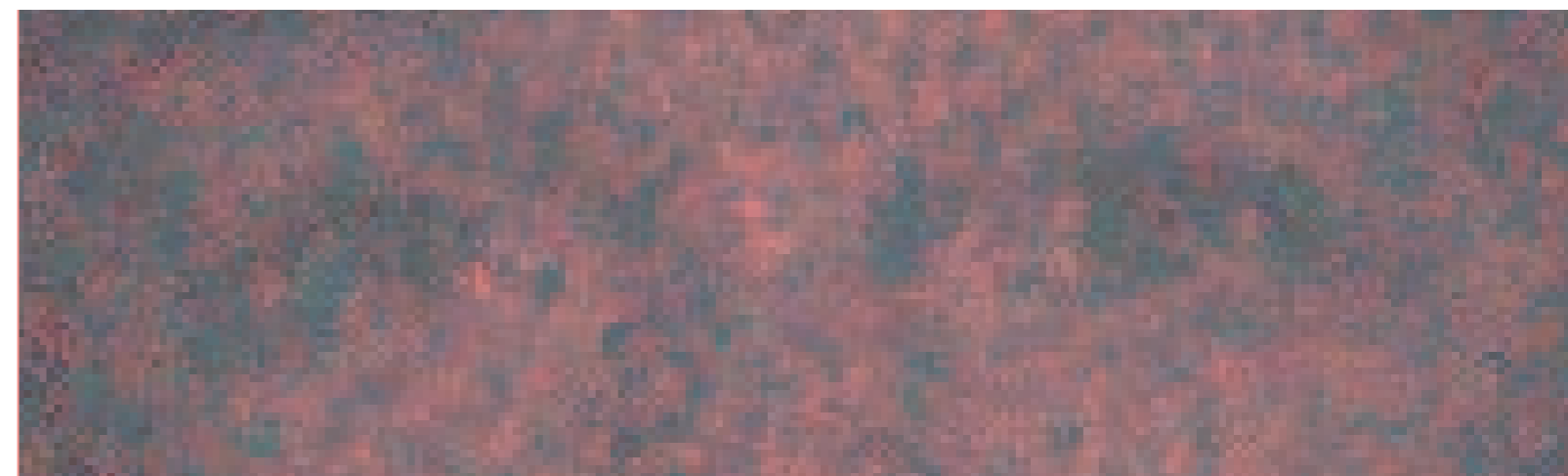
deux dans ses chats avec l'enfant. Les spécialistes forensiques de fedpol vont trouver son nom et des portraits de lui sur Internet. La comparaison de ces photos avec l'image trouvée dans l'ordinateur de l'enfant est positive: il est probable qu'il s'agisse du ravisseur.

Par une rapide recherche sur les réseaux sociaux, on découvre que l'homme possède d'autres comptes. fedpol fait alors une demande aux entreprises concernées aux États-Unis. Comme il s'agit d'une question de vie ou de mort, la demande est traitée en priorité absolue et les réponses tombent en quelques minutes. Le recou-

demande d'entraide judiciaire avait au préalable été demandée par le Ministère public cantonal, ce qui a permis à la police allemande d'intervenir immédiatement au domicile du suspect, d'arrêter le ravisseur et de retrouver l'enfant. En vie.

## Coopération nationale et internationale intense

Cette affaire montre bien la réalité des enquêtes aujourd'hui: sans le travail conséquent de la police cantonale concernée et le soutien d'une multitude d'acteurs – fedpol, la police allemande, les attachés de police, le FBI, l'OFJ et autres – le cas



de l'ordinateur avec des images montrant des abus sexuels perpétrés sur des enfants contenues dans la base de données International Child Sexual Exploitation Database (ICSE), gérée par INTERPOL. Il s'agit d'une banque spécifique d'images saisies dans le monde entier et montrant des abus sexuels commis sur des enfants. Elle a pour but de faciliter l'identification des victimes et des auteurs de ces abus. En Suisse, fedpol dispose d'un accès direct à ICSE. Là encore, aucune image ne correspond ni à la victime, ni au suspect.

## L'identité du ravisseur révélée par le chat en ligne et les réseaux sociaux

Les enquêteurs soleurois vont tomber sur un avatar qui tient des propos dou-

pement des sources confirme une même identité et un lieu de domicile. D'autres photos correspondent à celle retrouvée dans l'ordinateur de la victime. Les échanges étroits entre la cellule de crise et la police allemande confirment aussi qu'un individu de cette identité habite bien à ce domicile. Tous les indices convergent. L'étau se resserre autour du même suspect.

Reste à savoir si le suspect se trouve actuellement à son domicile. Pour cela, une collaboration étroite avec le FBI et quelques prouesses informatiques vont permettre de déterminer que le suspect est en train de jouer en ligne, à l'adresse suspectée. Une intervention peut avoir lieu.

Par l'intermédiaire des services de l'Office fédéral de la justice (OFJ), une

n'aurait pas pu être résolu. Cela a demandé une coopération policière intense, au niveau national et international. Et comme souvent aujourd'hui, l'informatique forensique et les cyberinvestigations ont été au cœur de la résolution de l'enquête.

## Un réseau commun – la coopération policière internationale

**Coopération internationale** L'affaire décrite dans l'article précédent (voir en p. 18) est emblématique. Dans un monde globalisé, la criminalité ne connaît pas de frontières et la majorité des enquêtes a une dimension internationale. Dans ce contexte, la coopération policière est absolument indispensable. fedpol est le point d'entrée principal de la Suisse pour les polices du monde entier. Chaque jour, des centaines de communications arrivent en Suisse ou partent vers l'étranger – informations que fedpol trie, vérifie et transmet. La coopération nationale et internationale est ainsi dans l'ADN de fedpol. Les canaux sont multiples et complémentaires. Tour d'horizon en images.

# Des polices connectées

### La coopération bilatérale

La Suisse a conclu de nombreux accords bilatéraux, par exemple avec la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et le Liechtenstein. En 2016, un nouvel accord bilatéral de coopération policière et douanière entre la Suisse et l'Italie est entré en vigueur. Il renforce la coopération transfrontalière et permet la constitution de patrouilles mixtes. La lutte contre les passeurs, notamment, en est ainsi intensifiée. fedpol peut aussi recourir aux attachés de police (voir graphique) et aux centres de coopération policière et douanière (CCPD) à Genève-Cointrin et Chiasso qui facilitent la coopération transfrontalière avec la France et l'Italie.

### La coopération policière européenne

fedpol collabore étroitement avec ses partenaires européens au niveau bilatéral et multilatéral. Grâce à Schengen, fedpol peut s'appuyer sur le Système d'information Schengen (SIS) pour son travail de recherches de personnes et de biens. La Suisse fait également partie d'Europol en tant que pays tiers. fedpol compte trois agents de liaison sur place et participe à la coordination d'opérations internationales

et à l'analyse de la situation sécuritaire, notamment sur la lutte anti-terroriste, la cybercriminalité, le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

Le Système d'information Schengen est un outil indispensable à la police suisse. L'exploitation du SIS est complétée par l'accès à d'autres banques de données. Par exemple, la Suisse négocie actuellement son adhésion à la coopération «Prüm», qui vise à automatiser la comparaison de profils ADN, d'empreintes digitales ainsi que de données relatives aux véhicules et à leurs détenteurs entre tous les États européens. Autre exemple, la Suisse s'engage pour obtenir l'accès au EIS, le système d'information Europol, qui comporte des informations liées aux investigations policières, comme celles liées au terrorisme.

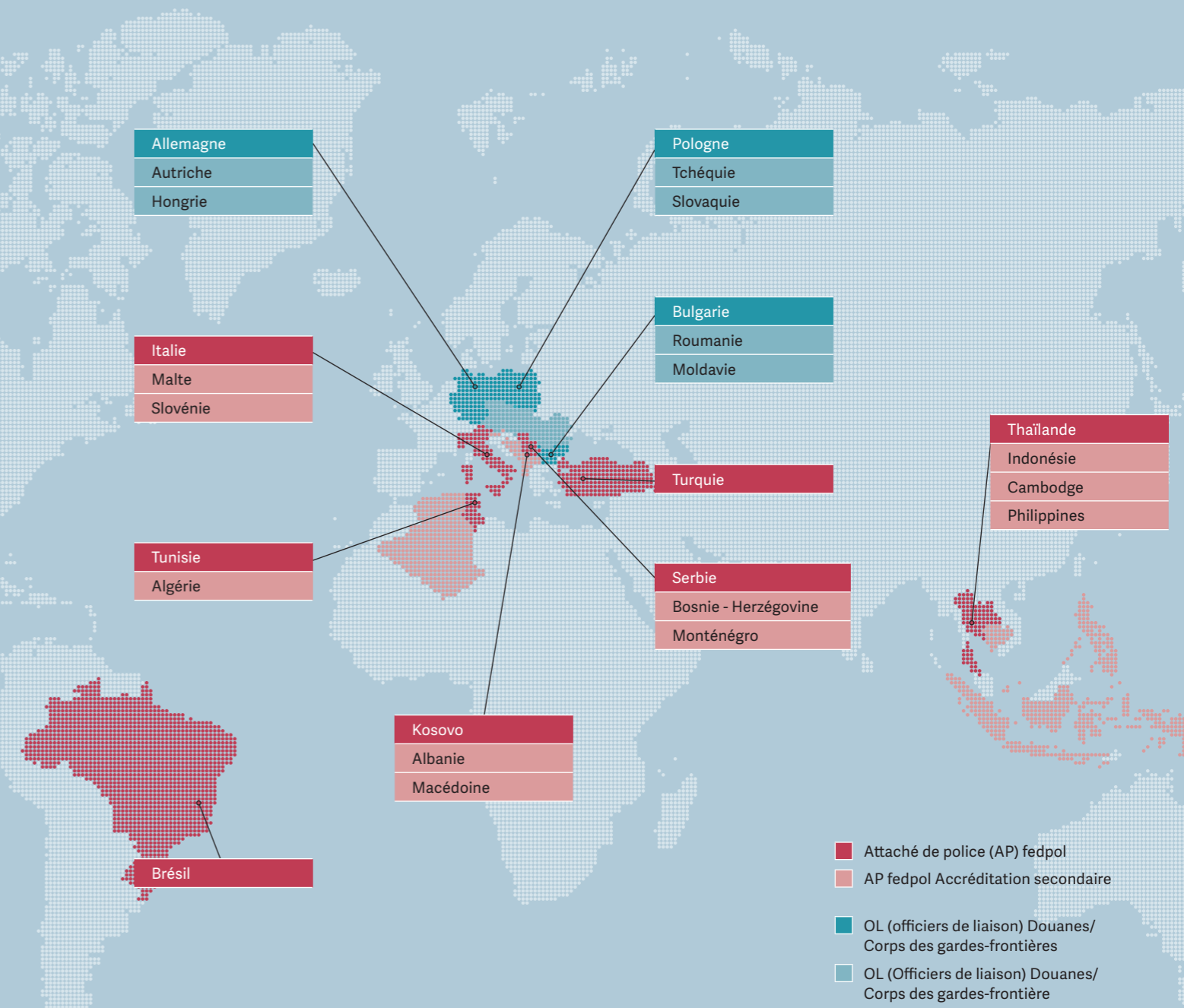
### La coopération policière mondiale

Au niveau mondial, fedpol coopère avec Interpol et l'ONU. fedpol a ainsi accès aux banques de données d'Interpol qui portent principalement sur la recherche de personnes ou d'objets, en particulier les documents d'identité, les armes et les véhicules.

Les attachés de police sont primordiaux dans la coopération internationale. Envoyés

dans des pays clés, ils sont des facilitateurs et des conseillers pour les autorités de poursuite pénale de Suisse et des pays pour lesquels ils sont accrédités. Ils s'appuient sur un réseau de relations local et digne de confiance, fournissent une assistance sur place et assurent un échange d'informations rapide et sûr avec leurs partenaires suisses.

En 2016, fedpol a revu son réseau: un attaché de police a été posté en Turquie et un autre sera envoyé en avril 2017 en Tunisie et en Algérie. L'évolution de la menace terroriste et la nécessité de collaborer plus étroitement avec ces pays justifient ces adaptations. Enfin, une nouvelle forme de la collaboration entre les attachés de police de fedpol et les officiers de liaison de l'Administration fédérale des douanes (AFD) a vu le jour en 2016, permettant la mise à disposition mutuelle des réseaux d'attachés respectifs. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous les agents stationnés à l'étranger ont ainsi pour mandat de traiter les demandes des autorités nationales et internationales de police et de douane des deux services. Grâce à cette collaboration, l'utilisation des ressources sera plus économique et efficace, et le réseau des agents de liaison s'en trouvera élargi.



### Coopération policière internationale

Coopération bilatérale



Coopération policière européenne



Coopération policière mondiale





**CSI fedpol** Empreinte digitale, tache de sang, cheveu: autant d'indices qui confondent les coupables, disculpent les suspects et contribuent à l'élucidation des crimes. Les banques de données nationales de toutes les traces d'empreintes digitales et de profils ADN en Suisse sont hébergées à fedpol. C'est ici aussi que les empreintes digitales et les profils ADN sont comparés, par exemple dans l'affaire du quadruple meurtre de Rapperswil.

# Des témoins muets

Les sapeurs-pompier de Rapperswil en Argovie se rappelleront longtemps de cette veille de Noël 2015. Ce qui ne devait être qu'un incendie dans une maison individuelle se révèle être un crime horrible. Les soldats du feu trouvent les corps sans vie d'une mère, de ses deux fils et de la petite amie de l'aîné. Le sinistre n'est pas la cause des décès. Tout indique qu'il s'agit d'un crime.

Le meurtrier, après avoir assassiné les quatre personnes, a mis le feu à la maison pour effacer tout indice. L'incendie rend extrêmement difficile le relevé des traces, comme le précisent les autorités argoviennes devant les médias en février 2016. Les enquêteurs parviennent malgré tout à prélever les empreintes digitales et l'ADN du criminel.

L'intense travail d'enquête de la police cantonale et du ministère public argovien conduit à l'arrestation d'un suspect le 12 mai 2016. Il s'agit d'un Suisse de 33 ans originaire de Rapperswil. L'étudiant est inconnu des services de police, raison pour laquelle il n'est pas encore enregistré dans les banques de données. Mais ses empreintes digitales et son profil ADN sont comparés avec les traces retrouvées sur le lieu du crime. Le doute n'est plus possible, il est confondu.

## L'ADN mène à l'auteur de douze infractions sexuelles

À Rapperswil, le coupable n'était pas connu des services de police, son ADN ne figurait

pas dans la banque de données. Il arrive à l'inverse que la police dispose d'une trace ADN, mais sans l'identité du détenteur de cet ADN. Emblématique pour ce cas de figure, l'exemple suivant qui débute par une vaste opération d'Europol.

L'opération en question coordonnée par Europol permet d'identifier des personnes dans toute l'Europe qui ont consulté et diffusé du matériel pédopornographique. 46 ressortissants suisses dans quatorze cantons sont concernés.

L'enquêtrice de fedpol qui analyse toutes ces données tombe sur une discussion par chat qui l'intrigue. La manière dont l'homme s'exprime lui est suspecte. Elle pense qu'il ne s'est pas contenté de chatter, mais qu'il a rencontré des enfants. L'homme toutefois n'est pas connu des services de police.

L'enquêtrice fait part de ses soupçons à la police cantonale compétente, laquelle ordonne un prélèvement de l'ADN de l'homme. Les doutes sont corroborés: on retrouve dans la banque de données nationale le même ADN dans un cas irrésolu de viol sur une mineure, cas qui remonte à plus de dix ans. Les enquêtes qui vont suivre aboutissent à onze autres infractions sexuelles, dont six relations avec des mineurs et deux cas de contrainte sexuelle sur mineurs, un viol ainsi que deux cas de contrainte sexuelle sur des adultes.

L'homme est placé en détention provisoire, la procédure pénale est en cours.

## La loi doit être adaptée

Si les exemples ci-dessus montrent à quel point l'ADN est indispensable aux enquêtes de police, en Suisse, seule la séquence «muette» de l'ADN peut être utilisée. La police n'a le droit de lire que le sexe de l'auteur sur l'ADN prélevé lors d'une infraction.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les profils d'ADN en janvier 2005, la science a fait d'énormes progrès dans l'analyse de l'ADN. Le nombre de variantes de gènes connues est de plus en plus grand. Grâce à de nouvelles méthodes, une trace ADN permettrait aussi de lire la couleur de la peau, des cheveux et des yeux ainsi que l'âge approximatif et l'origine géographique de la personne, et ce, avec une grande probabilité. Des pays comme les États-Unis, la France ou les Pays-Bas exploitent déjà ces caractéristiques sous certaines conditions.

Le quadruple meurtre de Rapperswil a ravivé le débat sur l'exploitation de l'ADN en Suisse. Le sujet n'est pas nouveau. En 2015 déjà, après l'agression d'une jeune femme de 26 ans à Emmen, l'appel était lancé pour que ces méthodes soient utilisées en Suisse. La jeune femme, désarçonnée de son vélo et violée brutalement, est restée tétraplégique. Le matériel ADN prélevé n'a trouvé aucune



correspondance avec les données enregistrées dans les banques de données.

Le Parlement souhaite à présent que les autorités de poursuite pénale suisses puissent tirer profit des nouvelles méthodes scientifiques. En particulier dans le cas de crimes graves, l'analyse des séquences d'ADN «parlantes» associée aux déclarations de témoins pourraient aider à mieux orienter les enquêtes et faciliter la recherche des coupables.

fedpol a reçu pour mandat d'élaborer une révision de la loi sur les profils d'ADN et de soumettre une proposition au Conseil fédéral d'ici fin 2017.

## Unique et inaltérable

Autre trace utile à la police: les empreintes digitales. En 1892 en Argentine, une meurtrière a pu être confondue pour la première fois par ses empreintes digitales tandis que le principal suspect était disculpé. Les empreintes digitales sont utilisées depuis plus d'un siècle en Suisse et restent pourtant indispensables au travail de police.

Car les empreintes digitales restent la méthode la plus sûre, la plus rapide et la moins onéreuse pour identifier une personne. Les dessins des lignes papillaires sur la paume des mains et la plante des pieds sont uniques et inaltérables chez chaque individu. Même les jumeaux monozygotes ont des empreintes digitales différentes, alors que leur profil ADN est le même. AFIS, la banque de données suisse des empreintes digitales, contient à elle seule à

ce jour 220 couples de vrais jumeaux qui ont été enregistrés à des fins d'identification.

Les empreintes digitales sont déposées directement par une personne, par exemple sur une poignée de porte. Sur les lieux d'une infraction, toute trace ADN relevée peut théoriquement avoir été laissée par un tiers, et la police ne peut l'exclure. Mais avec nos doigts et nos mains, nous laissons des empreintes sur les objets que nous touchons, comme un tampon. La transpiration déposée sur les surfaces à travers les pores de la peau est comparable à l'encre du tampon. Les personnes dont les données signalétiques ont déjà été enregistrées peuvent ainsi être identifiées indubitablement si elles étaient présentes sur les lieux d'une infraction. Attention toutefois: une empreinte digitale retrouvée ne prouve pas encore que son propriétaire est le coupable; elle prouve seulement qu'il était là à un moment donné.

Grâce à son unicité, l'empreinte digitale permet aussi d'identifier des personnes en dehors d'une procédure pénale. En outre, des personnes qui ne donnent pas leur identité ou donnent une fausse identité peuvent être reconnues de manière fiable et rapide à partir de nombreuses empreintes digitales déposées. L'auteur de l'attentat sur le marché de Noël de Berlin avait utilisé plusieurs identités. Mais ses empreintes digitales uniques ont permis de l'identifier lorsque les policiers italiens l'ont abattu près de Milan.

Vous trouvez tous les chiffres concernant l'identification des personnes sur [www.fedpol.admin.ch](http://www.fedpol.admin.ch).

Illustration tirée du «Guide to Finger-print Identification» de Henry Faulds de 1905. Le missionnaire et médecin écossais a été l'un des premiers scientifiques à analyser les empreintes digitales. Il était convaincu que les crêtes papillaires étaient uniques pour chaque individu. Fauld a décrit plusieurs critères d'identification, comme ici les arcs, les boucles et les verticilles. Ses recherches n'ont pas été utilisées par la justice, parce que Faulds pensait qu'il fallait utiliser les empreintes des dix doigts pour identifier un individu.

## Au service des partenaires

fedpol gère les banques de données signalétiques centrales et les met à disposition des cantons, mais aussi d'autres partenaires, comme le Corps des gardes-frontière, le Secrétariat d'État aux migrations et les représentations suisses à l'étranger.

Tous peuvent compter sur la rapidité et la fiabilité de fedpol: dans le cadre d'un contrôle de personne, il faut à peine trois minutes en moyenne pour comparer deux doigts. La comparaison des dix doigts d'empreintes digitales prend quant à elle une heure.

fedpol traite avec minutie et fiabilité les données biométriques criminalistiques et les données personnelles. Les collaborateurs endossent une grande responsabilité, dans la mesure où une concordance, selon les circonstances, signifie qu'un individu peut devenir le suspect numéro un dans une affaire de meurtre ou de viol. Malgré les progrès technologiques, l'analyse de traces d'empreintes digitales reste une tâche d'abord effectuée par l'humain. Chaque trace que reçoit fedpol est donc examinée par deux personnes au moins. Les collaborateurs sont formés aux caractéristiques spécifiques des empreintes digitales.

En 2016, la banque de données AFIS a subi un lifting technologique et est devenue plus efficace et plus rapide.



# Record des communications de blanchiment d'argent

**Blanchiment d'argent et financement du terrorisme** Cas complexes, plus grande sensibilisation des intermédiaires financiers et nouvelles dispositions légales: jamais encore le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) de fedpol n'a reçu autant de communications qu'en 2016. Le Groupe d'action financière (GAFI) a évalué le travail de fedpol et le complimente sur plusieurs points. Il regrette toutefois que la coopération internationale ne puisse être que limitée: si elle est efficace en soi, la loi pose des barrières.

L'homme travaille pour la représentation permanente d'un État étranger auprès d'une organisation internationale. Afin de transférer de l'argent à sa famille dans son pays d'origine, il s'adresse à un prestataire de services de paiement. Le montant qu'il souhaite verser excédant le plafond fixé, le prestataire forme des soupçons et, comme le veut l'usage, demande à l'homme de lui présenter ses fiches de paie et relevés bancaires des trois derniers mois. Il en ressort que la représentation verse à l'homme de l'argent soi-disant destiné à l'achat de produits d'hygiène au pays. Or les sommes sont en fait perçues par une personne politiquement exposée sur place et d'autres particuliers, comme le confirme la banque concernée. Le MROS analyse la communication de soupçons, la considère fondée et la transmet au ministère public.

2016 est une année record: les dix premiers mois, le MROS reçoit davantage de communications que dans l'ensemble de l'année passée. À la fin 2016, 2909 communications lui étaient parvenues, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2015. Dans le classement des infractions pré-alables au blanchiment d'argent signalées, l'escroquerie arrive en tête, suivie de la corruption. Pour ce qui est du financement

du terrorisme, le MROS a reçu 25 communications, contre 38 en 2015.

Cette nouvelle hausse des communications est notamment due au plus grand travail de sensibilisation du MROS auprès des intermédiaires financiers. En 2016, le bureau de communication s'est également penché sur plusieurs affaires complexes, comme Petrobas. Ces cas connus, dont également des procédures en cours menées par le Ministère public de la Confédération, génèrent toujours un grand nombre de communications par les intermédiaires financiers.

L'année 2016 voit en outre l'entrée en vigueur d'une série de modifications de la loi sur le blanchiment d'argent: plafond d'espèces pour les négociants, nouvelle loi sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées à l'étranger (LVP) et délit fiscal qualifié comme infraction pré-alable au blanchiment d'argent.

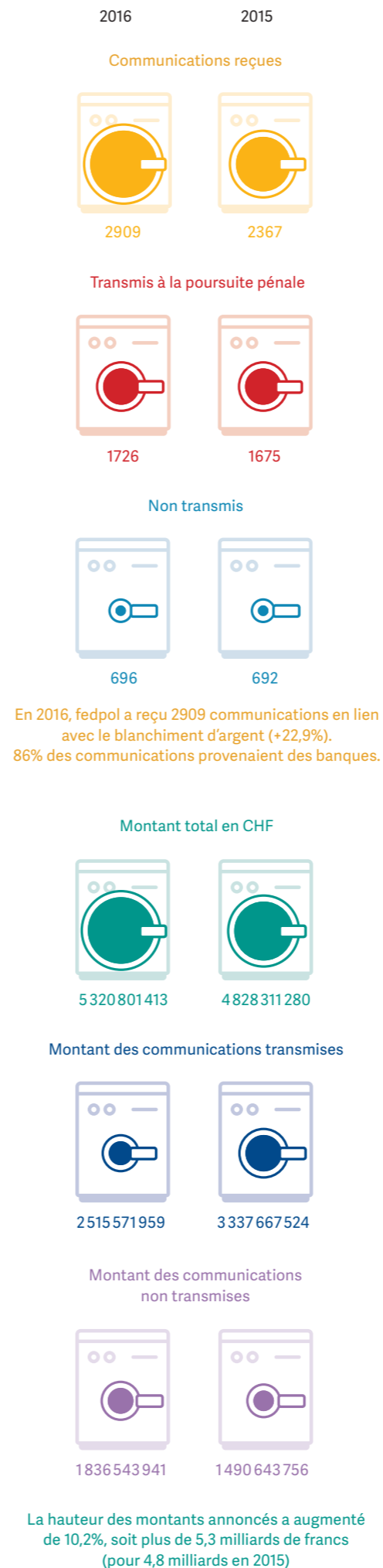
Les nouvelles dispositions fiscales ne se font pas encore ressentir dans les communications que reçoit le MROS. Il n'y a eu aucune communication de la part de négociants en 2016. Et un très petit nombre de communications ont porté sur les délits fiscaux qualifiés et la LVP.

## Le GAFI reconnaît les qualités des autorités suisses de poursuite pénale

En décembre 2016, le Groupe d'action financière (GAFI) publie son quatrième rapport sur la Suisse, où il analyse entre autres le travail des autorités suisses de poursuite pénale et du MROS, qu'il estime globalement bon. Il reconnaît la qualité du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Pour ce qui est du travail du MROS à fedpol, le GAFI souligne divers points particulièrement positifs. La compréhension du blanchiment d'argent et des risques liés au financement du terrorisme en Suisse est considérée comme bonne, de même que la qualité de l'analyse des informations financières et leur utilisation à bon escient dans les procédures pénales. Le rapport du GAFI relève explicitement le soutien considérable apporté aux autorités de poursuite pénale. Il estime également efficace le travail de ces dernières dans la poursuite des cas de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Il salue enfin la qualité du premier rapport, paru en juin 2015, sur l'évaluation nationale des risques de financement du terrorisme.

## Nombre de communications



## Une coopération internationale limitée

Le GAFI toutefois exprime aussi quelques critiques: la coopération internationale est limitée par la loi. Certes, fedpol entretient des échanges constants avec les bureaux de communication en matière de blanchiment d'argent de 151 pays membres du Groupe Egmont. Mais la loi lui interdit de répondre aux demandes des bureaux étrangers et de se procurer des informations auprès d'intermédiaires financiers suisses si aucun d'entre eux n'a émis de communication de soupçons liée à la demande étrangère.

fedpol reçoit généralement de très nombreuses demandes des partenaires étrangers. Elles étaient 4165 en 2016. Rien d'étonnant, puisque la place financière suisse est fortement tournée vers l'international. Quelque 80 % des communications ont un rapport avec l'étranger.

Près de 60 % de ces demandes provenant de l'étranger ne peuvent être traitées, l'absence d'une communication en Suisse empêchant de plus amples clarifications. Ces demandes sont nombreuses à concerner la corruption, mais aussi le financement du terrorisme.

## D'importants indices inexploités

L'exemple suivant illustre bien les retombées possibles de cette lacune pour ce qui est de la lutte contre le financement du terrorisme.

Un partenaire étranger envoie au MROS une demande concernant deux comptes bancaires suisses. Selon les informations qu'il fournit, les deux comptes ont été ouverts au nom d'une organisation d'utilité publique, derrière laquelle se cacheraient une personne figurant sur une liste de terroristes dressée par l'ONU.

Jusqu'ici, aucun intermédiaire financier suisse n'a fait part de soupçons au MROS concernant cette organisation. Aussi le MROS ne peut-il adresser aucune demande à la banque suisse concernée pour recevoir des informations sur les deux comptes. Avec pour conséquence qu'il doit transmettre une réponse négative à son partenaire étranger.

Dans ces cas, le MROS dispose d'informations essentielles sur une possible affaire de

financement du terrorisme, informations qu'il n'est pas en droit d'utiliser. Il ne peut ni procéder à des clarifications auprès de banques suisses ni transmettre ces informations aux ministères publics.

La lutte contre le terrorisme est l'une des priorités de fedpol. Elle ne peut se faire sans la coopération internationale.

## Financement du terrorisme: pas d'obligation de communiquer pour les négociants

En matière de financement du terrorisme, les montants sont plutôt faibles. La Suisse n'a pas fixé de plafond pour la communication des soupçons de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

À l'exception des négociants. Si, depuis 2016, ces derniers doivent communiquer toute somme d'argent perçue en espèces supérieure à 100 000 francs, ils ne sont pas tenus de signaler leurs soupçons de financement du terrorisme.

Le cas suivant illustre les conséquences possibles de cette absence d'obligation: un marchand d'art achète des objets d'art et des antiquités à des associations, dont le but est d'aider les enfants vivant dans des zones de guerre, notamment en Irak et en Syrie. Il ressort d'un article de presse que ces associations utilisent leurs fonds pour acheter des armes et d'autres biens militaires en faveur d'organisations terroristes. Rien n'oblige le marchand d'art à signaler le cas au MROS. Il convient donc d'examiner la question de savoir s'il n'est pas nécessaire d'adapter la disposition concernant les négociants.

## Infractions pré-alables au blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est toujours précédé d'une infraction criminelle. Les fonds acquis au moyen d'activités illégales sont introduits dans le circuit économique légal pour dissimuler leur provenance.

Figurent entre autres parmi ces infractions pré-alables la criminalité organisée, la corruption et la traite des êtres humains. Le mot «blanchiment d'argent» remonte au criminel américain Al Capone, qui avait investi ses recettes illégales surtout dans des blanchisseries.



Non traités

487 communications



CHF 968 685 512



# Lutte contre le blanchiment d'argent

Premier soupçon d'une banque, analyse par le MROS, ouverture d'une procédure pénale, condamnation: la lutte contre le blanchiment d'argent passe par différentes étapes. Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) de fedpol sert de trait d'union entre la place financière et les ministères publics

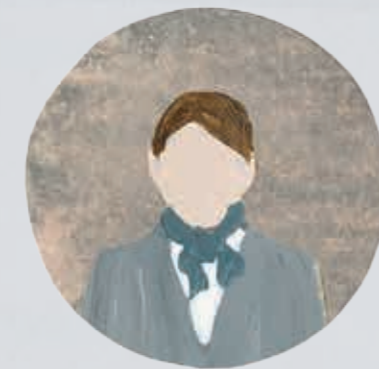
## 1 Place financière

**Soupçons de l'intermédiaire financier:** le client a acquis des fonds par des activités criminelles et souhaite les introduire dans le marché économique légal (blanchiment)

**Pas de montant minimal** (sauf pour les négociants), un comportement suspect suffit

**Obligation de communiquer:** les intermédiaires financiers sont tenus de communiquer leurs soupçons, s'ils sont fondés, sans quoi ils se soustraient à leur devoir de diligence.

**Droit de communiquer:** les intermédiaires financiers ont le droit de communiquer des soupçons simples mais n'y sont pas obligés.



## 2 MROS: réception de la communication et analyse

**Consultation de diverses banques de données:** fedpol, autres sources d'information, assistance administrative en Suisse (SRC, police), assistance administrative internationale avec 151 pays (Groupe Egmont), informations supplémentaires d'intermédiaires financiers

**Analyse:** le MROS examine dans les vingt jours la question de savoir si le soupçon de blanchiment d'argent se confirme.

Le compte n'est pas bloqué.

## 3 MROS: classement du cas ou transmission au ministère public

Deux scénarios possibles:

Le MROS classe le dossier, le soupçon étant infondé. En 2016, c'était le cas de 28,7 % des communications.

Le MROS transmet la communication de soupçons et le rapport d'analyse au ministère public. Dans le même temps, l'intermédiaire financier **bloque le compte**.



## 4 Ministère public de la Confédération (MPC) / Ministère public cantonal

Sur la base des communications et rapports d'analyse du MROS, le MPC ou le **ministère public cantonal** ouvre une procédure pénale.



## 5 Tribunal pénal fédéral / Tribunal cantonal

En Suisse, le blanchiment d'argent est passible d'une peine privative de liberté de trois ans au plus.

Dans les cas graves, la peine privative de liberté peut être étendue à cinq ans au plus.



Régulièrement: travail de sensibilisation du MROS, formations des intermédiaires financiers par le MROS, échange international avec d'autres cellules de renseignements financiers

# Cyberpolice

Vous avez gagné! Des milliers de francs à la loterie! Il faut juste que vous indiquiez votre numéro de compte, payiez les frais administratifs et l'argent est à vous ...

Trop beau pour être vrai. Évidemment. On le sait: les arnaques fleurissent sur Internet et ça rapporte. Gros. À tel point que pour le crime organisé, la cybercriminalité est devenue un segment de marché à part entière, au même titre que le trafic de stupéfiants ou d'armes. Et le retour sur investissement est parfois plus élevé que dans les trafics traditionnels.

## Plus pros, plus authentiques, plus crédibles ...

Car les arnaques sur Internet se professionnalisent. Si avant les mails étaient truffés de fautes d'orthographe et semblaient souvent peu crédibles, aujourd'hui les arnaques sont beaucoup plus abouties. Les criminels vont se renseigner sur la cible et élaborer une arnaque qui va paraître authentique. Ils vont

par exemple se renseigner sur l'entreprise ciblée, trouver ses relations bancaires et imiter le logo de la banque, chercher le nom du chef des finances et utiliser ces données pour construire une arnaque crédible, qui comporte des informations plausibles, ...

## Car la faille ... c'est nous

... et nous amener à tomber dans le panneau: on y croit et on paie, on donne ses données bancaires ou personnelles sans se méfier, on clique sur le mauvais lien et ce sont toutes les données de l'ordinateur ou du serveur de l'entreprise qui sont soudain cryptées – une arnaque utilisant un logiciel de rançon, d'ailleurs en forte augmentation en 2016.

## Un business très lucratif, sans frontières

Pas besoin d'être un geek pour devenir cybercriminel. Aujourd'hui, on peut acheter les différents services qui vont permettre la construction d'une arnaque: le logiciel malveillant chez un prestataire spécialisé, la

«customisation» du mail par un autre fournisseur, l'intermédiation financière par un prestataire de bitcoins sur le darknet. Ainsi, derrière l'arnaque visant un particulier dans un petit village vaudois peut se cacher une organisation criminelle qui sévit dans le monde entier et qui s'est payé les services de prestataires issus de différents pays.

Pour la poursuite pénale, cela signifie forcément passer par la coopération internationale. Plutôt que de poursuivre chaque arnaque de manière isolée, il vaut mieux s'attaquer au système dans son ensemble, mettre en commun les informations pour pouvoir les recouper et cibler les gros poissons. Europol a fait de la cybercriminalité une priorité – fedpol participe activement aux groupes de travail et cela porte ses fruits.

## Cyberpolice

La cybercriminalité ne se limite pas seulement aux arnaques sur le Net, mais

## GRAND AMOUR POUR GRANDS NAÏFS

Flirter ou chercher l'âme sœur sur Internet sont chose courante en 2016. Les cybercriminels le savent aussi: des semaines ou des mois durant, ils simulent un lien affectif jusqu'à ce qu'apparaissent les premières demandes d'argent. La tante de l'un est sur son lit de mort et a besoin d'une opération, un autre est en voyage et ne peut plus retirer d'argent. En définitive, la somme qu'on croyait avoir prêtée ne réapparaît jamais et ce que l'on tenait pour un grand amour s'avère une grande déception. Les victimes de ce que l'on nomme l'arnaque aux sentiments sont la plupart du temps des femmes.

Les hommes par contre sont surtout victimes de sextortion. La plupart des auteurs de ces infractions, de sexe masculin, se font passer pour des femmes sur les réseaux sociaux ou sur des sites de discussion en ligne et postent des photos de circonstance. Ils demandent en retour des photos et vidéos intimes de leurs victimes. Une fois ces images envoyées, le chantage ne tarde pas: si l'on ne paie pas, les photos et vidéos seront transmises au chef ou à l'épouse. En 2016, fedpol a reçu 161 communications de victimes de sextortion, et 140 communications de victimes d'arnaque aux sentiments. **Ne transférez pas** d'argent et ne succombez pas au chantage. **Soyez prudent** si vous faites des connaissances sur Internet. Vérifiez que la personne avec laquelle vous communiquez existe réellement. **Soyez prudent** lorsque vous avez rendez-vous avec une personne que vous ne connaissez que d'Internet. Rencontrez-la dans un lieu public ou veillez à ce que quelqu'un vous accompagne. **Pas de fausse honte!** Racontez-nous votre histoire à des fins d'analyse.

## UN BON POISSON

En 2016, l'hameçonnage de données sensibles (phishing) a été l'une des escroqueries informatiques les plus souvent signalées: 2342 tentatives d'hameçonnage ont été communiquées à fedpol. Noms d'utilisateur

et mots de passe pour l'utilisation de services en ligne, accès à l'e-banking, numéros de cartes de crédit – le vol de ce type de données demeure très lucratif pour les cybercriminels. Une tentative d'hameçonnage commence en général par un courriel. Les courriels d'arnaque se professionnalisent de plus en plus. Ils ne contiennent pratiquement plus de fautes d'orthographe et empruntent comme utilisateurs le nom d'entreprises connues comme Apple, une grande banque ou même la police. Les arnaqueurs étudient de près le travail de ces organismes par le biais de l'ingénierie sociale et transposent les informations ainsi obtenues dans leurs courriels. Soit les victimes répondent activement au courriel, soit elles cliquent sur un lien, donnant ainsi aux criminels accès à leur ordinateur. **Ne cliquez pas** sur les liens et n'ouvrez pas les fichiers joints aux courriels dont vous ne connaissez pas l'expéditeur ou dont vous vous méfiez. **Ne transmettez jamais** par courriel les données confidentielles telles que mots de passe, noms d'utilisateurs ou numéros de carte de crédit. **Contrôlez** la présence d'éventuelles irrégularités dans vos relevés bancaires et vos relevés de carte de crédit. **Envoyez** ces courriels à fedpol à des fins d'analyse.

profite à tous les crimes. La propagande djihadiste s'appuie en grande partie sur le Net pour diffuser son message mortifère. Les terroristes communiquent entre eux sur les messageries cryptées en toute discrétion. Les prédateurs sexuels jouent sur les plateformes en ligne pour entrer en contact avec leur proie (voir article en p. 34). Il n'y a plus une seule enquête à fedpol sans cyberdimension. Et cela pose de nombreux défis. Il faut faire face non seulement à la technologie, mais aussi à la masse de données. Rien qu'un téléphone peut contenir des milliers de lignes de chats à analyser. On dit souvent que pour un policier, chercher la preuve, c'est chercher une aiguille dans une botte de foin. Or avec les nouvelles technologies, l'aiguille est la même, mais la botte de foin a décuplé de volume.

Pour fedpol et les polices cantonales, il est primordial de réfléchir à la lutte contre la cybercriminalité afin d'être capable de faire face de manière efficace à ces nouveaux défis. Renforcer les synergies, repenser la formation générale des policiers, former des spécialistes pointus – fedpol planche sur ces questions avec la Conférence des commandants des polices cantonales.

### FAUSSES FACTURES POUR BONS PAYEURS

On connaît certes le nom de l'entreprise, mais à première vue, cette facture en suspens ne nous dit rien. Le montant en question semble plausible, il n'est pas trop haut. Peut-être a-t-on oublié cette facture? Alors on règle le montant demandé, on n'est quand même pas mauvais payeur!

En 2016, fedpol a reçu 177 communications d'entreprises suisses qui ont reçu ce type de fausses factures. Plus tard, la victime s'étonne de ne pas avoir détecté immédiatement l'arnaque. Mais les courriels d'arnaque ne sont pas si évidents à reconnaître: grâce aux informations de source publique, les cybercriminels se procurent des informations sur une entreprise dont ils copient ensuite le style. Cela peut aller jusqu'à l'imitation de la note personnelle du directeur et même de sa signature. **Appelez l'entreprise** en question, au numéro officiel que vous trouverez sur son site Internet et dans l'annuaire. **Regardez si** le message électronique contient des fautes d'orthographe et des requêtes inhabituelles comme l'envoi des coordonnées de la carte de crédit par courriel. **Ne payez pas** la facture. Si vous avez déjà payé, informez-en le poste de police le plus proche. N'entrez pas en contact avec les escrocs. **Envoyez** vos données à fedpol à des fins d'analyse.

### RANÇON POUR DES DONNÉES PRISES EN OTAGE

En 2016, les attaques utilisant des logiciels de rançon malveillants (rançongiciels) se sont accumulées. fedpol a reçu un total de 512 annonces. Le rançongiciel prend le contrôle de l'ordinateur visé, en verrouille tout le contenu et bloque l'appareil. Tout devrait rentrer dans l'ordre dès le versement de la somme demandée. Erreur! En général, la victime ne revoit ni l'argent, ni les données! Au début de ce phénomène de rançonnement, les clés de chiffrement étaient très simples. Mais aujourd'hui, il est de plus en plus difficile de trouver la clé permettant ensuite de déverrouiller ses propres fichiers. Alors qu'à l'origine, les rançongiciels étaient lancés pour la plupart sans but, aujourd'hui ils ciblent davantage les entreprises et se font de plus en plus fréquents. De l'avis de fedpol et d'Europol, les attaques par rançongiciel devraient continuer d'augmenter. **Anticipez**: faites une copie de sécurité de vos fichiers. **Mettez régulièrement à jour** les logiciels et le système d'exploitation de votre ordinateur. **Ne succombez pas** au chantage et ne versez pas d'argent. **Envoyez** à fedpol une communication à des fins d'analyse. Pour vérifier que l'on peut encore sauver vos données, consultez le site [www.nomoreransom.org](http://www.nomoreransom.org).

### BOUTIQUES FACTICES

Quelle bonne affaire: une boutique en ligne vend des articles de marque à des prix imbattables. Le sac d'une enseigne célèbre ou les magnifiques chaussures en cuir que l'on voulait s'offrir depuis longtemps! Il suffit de donner les coordonnées de sa carte de crédit, son adresse et d'attendre avec impatience le facteur. Et ensuite? Dans le meilleur des cas, on reçoit certes un paquet, mais la marchandise est une contrefaçon. Dans le pire des cas, on ne reçoit rien et ne revoit jamais son argent. Seule la boutique factice créée spécialement pour voler en plus vos données personnelles peut faire mieux encore! Les boutiques factices sont légion: pendant la période qui précède Noël, elles poussent comme des champignons sur Internet. En effet, la cybercriminalité est aussi susceptible de subir des variations saisonnières et pendant les vacances, ce sont les fausses plateformes de réservation d'hôtels qui prospèrent. En 2016, fedpol a fait bloquer 666 sites exposant une fausse marchandise, Europol plus de 6000 sites. **Si une offre** semble trop alléchante pour être vraie, alors elle ne l'est probablement pas. Faites une recherche sur Google pour voir si d'autres personnes y ont relaté leur expérience. **Examinez bien** la présentation du site en question et vérifiez en particulier qu'on peut renvoyer la marchandise. **Ne touchez pas** aux contrefaçons: vous êtes pénalement punissable. **Annoncez** la boutique factice à fedpol pour que nous puissions prendre les mesures nécessaires et faire bloquer le site.

«5330 ...»

2011

«10 214 ...»

2014

«8242 ...»

2012

«9208 ...»

2013

«11575 ...»

2015

«14 033 ...»

2016

## Nombres d'annonces

Le nombre d'annonces de citoyens dénonçant un contenu suspect sur Internet a augmenté ces cinq dernières années. Le nombre d'annonces reçues ne permet pas de tirer de conclusions pertinentes sur l'ampleur réelle de la cybercriminalité. Près de 80% des annonces font état d'actes pénalement répréhensibles.



**La marchandise humaine** En 2016, la Suisse a co-organisé la 4e Conférence mondiale INTERPOL sur la traite des êtres humains à Lugano. La protection des victimes était au cœur des débats. Un constat clair en est ressorti: ONG et polices doivent avoir une compréhension commune des signes indicateurs de la traite afin de mieux identifier les victimes.

# Donner un visage aux victimes

Plus de deux ans que «l'organisatrice des voyages» est en prison. Un soulagement pour Sumalee\*. Cette Thaïlandaise fait partie des 80 victimes d'exploitation sexuelle identifiées par une enquête d'envergure des polices cantonales et de fedpol terminée en 2016. Catapultés dans six cantons en Suisse, ces femmes et transsexuels, originaires de Thaïlande, se sont retrouvés otages d'un réseau criminel.

Sumalee quitte sa région du nord de la Thaïlande pour travailler à Bangkok où elle finit par se résoudre à se prostituer. Un jour, une connaissance lui parle d'une femme qui pourrait lui organiser un voyage en Suisse avec un visa de travail et l'assurance que son activité se déroulerait dans un établissement avec de meilleures conditions. Seule exigence, être disponible sept jours sur sept. Sumalee accepte. Mais une fois le sol suisse foulé, elle se retrouve réduite en esclave sexuelle, surveillée 24h sur 24, avec une dette de 30 000 francs à payer. Tout l'argent qu'elle gagne est reversé à 50 % pour la dette et 50 % pour le propriétaire du bordel.

Les pistes suivies par les polices cantonales et coordonnées par fedpol ont permis de trouver la trace de l'organisatrice, arrêtée

en 2014 à l'aéroport de Zurich. La coopération policière internationale a été un moteur essentiel. L'attaché de police suisse basé en Thaïlande a étroitement coopéré avec INTERPOL et les autorités locales afin d'identifier le réseau. Ce travail a aussi pu aboutir grâce aux organisations non-gouvernementales (ONG), comme le Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ) à Zurich, où des victimes comme Sumalee peuvent trouver un refuge sûr. Plus d'une vingtaine de victimes sur les 80 identifiées ont témoigné de ce qu'elles ont subi. Les enquêteurs ont recoupé les témoignages et arrêté «l'organisatrice», tête pensante du réseau, qui sera prochainement jugée. En attendant ce procès, Sumalee vit auprès du FIZ. Une fois que justice sera faite, elle devra choisir: rester en Suisse ou repartir dans son pays. Mais avec la certitude de recommencer une nouvelle vie.

## Des résultats, tout en protégeant les victimes

De telles situations, les experts réunis à Lugano du 19 au 21 octobre 2016 lors de la 4e Conférence mondiale INTERPOL sur la traite des êtres humains, les connaissent

trop bien. Au cœur des débats de cette conférence co-organisée par fedpol et la police cantonale tessinoise, une question centrale s'est posée: comment identifier et protéger les victimes de la traite? Dans son discours, la directrice de fedpol Nicoletta della Valle a justement relevé que les résultats ne font pas tout.

Pour arrêter les criminels, il faut que les victimes soient prêtes à témoigner. Or elles sont vulnérables, ne connaissent pas la langue du pays, séjournent souvent de manière illégale. Elles sont limitées dans leur liberté de disposer d'elles-mêmes (pression, confiscation de passeport, imposition de dettes, etc.). Elles craignent les représailles tout d'abord pour elles-mêmes mais aussi pour leur famille restée dans le pays si elles témoignent auprès des autorités.

La Conférence a montré combien il était important que les ONG et la police connaissent les signes indicateurs de la traite pour pouvoir détecter les victimes et mettre à profit leur complémentarité.

## Le rôle clé des ONG

Les ONG jouent un rôle important dans l'accompagnement des victimes, car ces

dernières ont plus confiance dans les ONG qu'en la police. Les ONG aident les victimes à se resocialiser après les traumatismes subis. Cela passe par un accompagnement pour réapprendre à décider par elles-mêmes, à sortir seules dans l'espace public sans crainte, à suivre des cours de langue ou des formations dans la perspective d'un travail. Ces outils sont destinés à les aider à se réinsérer en Suisse avec l'obtention d'un titre de séjour ou d'une aide au retour en vue d'une réinsertion dans le pays d'origine. En retrouvant cette capacité d'autodétermination, les victimes peuvent être prêtes à témoigner. Si elles ne sont pas d'accord de collaborer avec les autorités, leur choix est respecté.

Pour une meilleure compréhension commune des indicateurs de la traite d'êtres humains, policiers et ONG en Suisse collaborent. Dans son rôle de coordination, fedpol travaille avec plusieurs ONG – par exemple, le FIZ à Zurich, le foyer au Cœur des grottes à Genève ou encore Astrée en Suisse romande – et établit des ponts avec les différents acteurs du terrain et parties prenantes. Cette étroite collaboration a permis d'intégrer des ONG aux projets de

L'image a été prise le 6 mai 2013 sur la Langstrasse de Zurich où beaucoup de prostituées sont hongroises. Elles proviennent souvent de familles roms défavorisées de la ville de Nyíregyháza au nord-est du pays et de ses environs.

«Le succès dans la lutte contre la traite des êtres humains ne se mesure pas seulement au nombre de criminels condamnés. Pour protéger les victimes, la tâche de la poursuite pénale est de donner un visage aux victimes.»

Nicoletta della Valle, directrice de fedpol

## Des situations de traite détectées

Grâce à la collaboration d'ACT212, ces annonces faites par des privés permettent de détecter des situations de traite. Extraits de l'annonce d'un particulier : «Il était environ 15 heures quand une voiture s'est parquée sur une place réservée aux clients de mon entreprise. J'ai vu la plaque d'immatriculation et voulais sortir informer le conducteur que la place était réservée. Mais l'homme, habillé en noir et accompagné d'une femme aux longs cheveux blonds, toute maquillée et apprêtée, est parti plus loin. Environ 35 minutes plus tard, une camionnette de livraison s'est parquée à côté. L'homme est revenu avec la jeune femme. Il a ouvert la porte arrière de la camionnette et la jeune femme s'est assise. Puis, de sa voiture il a pris un passeport qu'il a jeté sur le siège passager avant de la camionnette. Quand je suis sorti pour dire que ces places étaient réservées, le chauffeur n'a pas compris. L'homme lui a traduit mes propos dans une langue étrangère. La voiture et la camionnette sont ensuite parties.» Le privé qui a annoncé ce cas à ACT212 a retenu les plaques d'immatriculation, ce qui a permis après vérification d'identifier une potentielle situation de traite. Le cas a ensuite été transféré à l'étranger par le biais de fedpol. La procédure est actuellement en cours.

\*Nom d'emprunt

**Lutte contre les passeurs** Une nuit de novembre 2016, un jeune Érythréen est happé par un train régional au nord de l'Italie. Il tentait d'embarquer sur un wagon de marchandises en direction de l'Allemagne avec le rêve d'un avenir meilleur. Comme 90 % des migrants arrivés en Europe, il est tombé dans les filets du business lucratif des passeurs. Lui, a payé de sa vie.

## Passeur, un business sans vergogne

Gare de Bolzano (I), le 22 novembre 2016. Un drame s'est joué la nuit dernière. Accompagné de trois autres migrants, un Érythréen de 17 ans emprunte la voie ferrée. Son objectif: escalader un wagon de marchandises qui l'emmènera en Autriche, puis en Allemagne où il veut retrouver son frère. Quand il s'apprête à traverser les voies, un train régional le percute. Le choc est fatal. Parti de Libye sur un simple rafiot en échange d'une somme d'argent, il est secouru en mer. Arrivé en Italie, il n'y reste pas. Comme de nombreux migrants en 2016, il entreprend de voyager vers le nord de l'Europe par des chemins risqués, au péril de sa vie.

### Moins d'arrivées, plus de morts

À l'image de ce jeune Érythréen, les tragédies humaines sur la route des migrants sont un lot devenu quotidien en 2016. Selon les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le nombre de migrants arrivés en Europe par la mer a diminué en 2016 – 361 709 en 2016 contre plus d'un million (1 015 078) en 2015 – mais il n'y a jamais eu autant de décès, plus de 5000 morts, une augmentation de 47 %. En cause, les itinéraires et moyens de transports risqués que les migrants empruntent seuls, que ce soit en mer (canots pneumatiques surchargés) ou par les frontières vertes, ces zones invisibles pour passer

illégalement d'un pays à l'autre (le long des voies de chemin de fer par exemple).

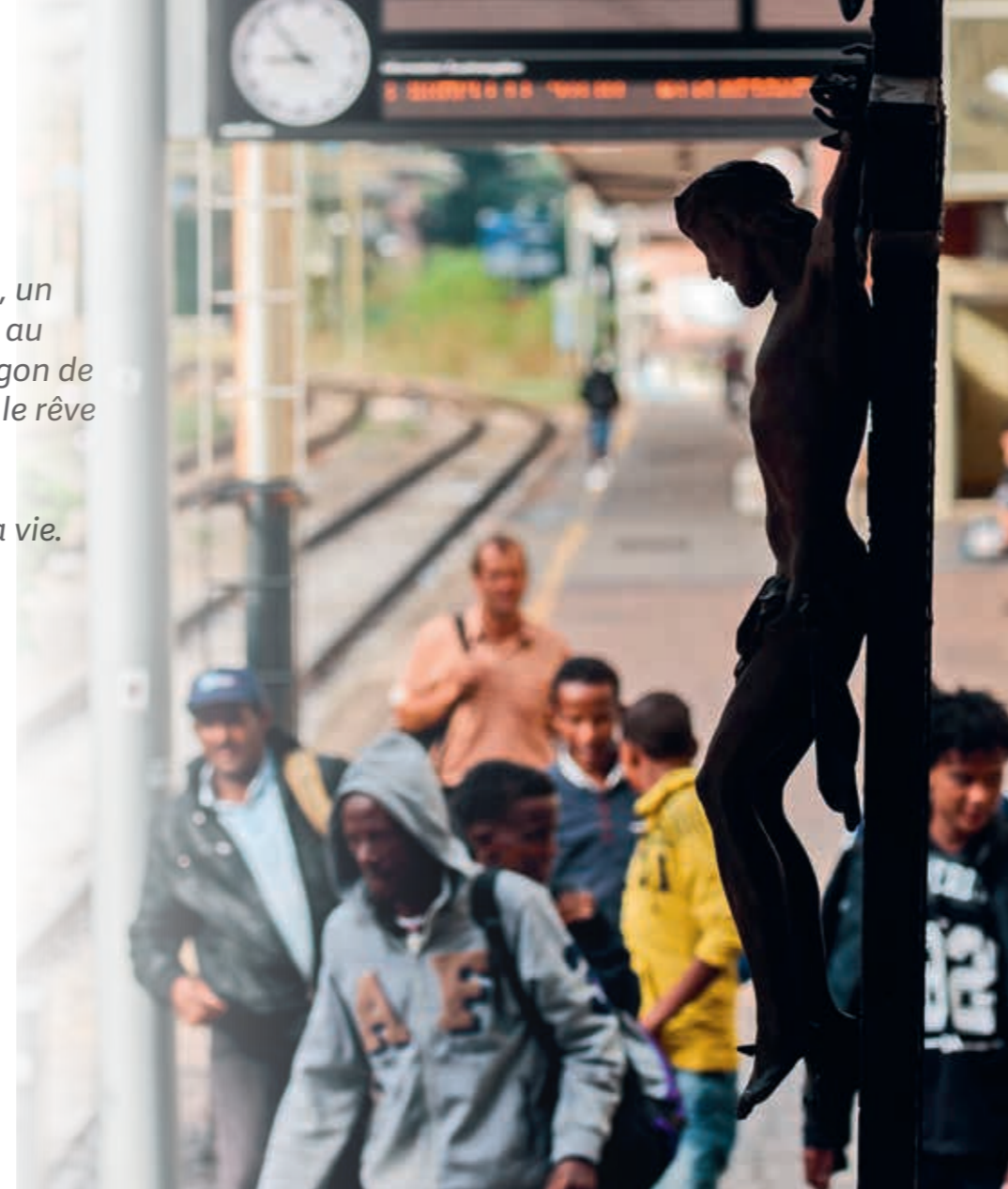
Vulnérables, ces migrants n'ont pas d'autre choix que de payer des passeurs. Selon Europol, en 2016, 90 % des migrants arrivés en Europe ont dû payer les services de passeurs.

### L'axe nord-sud à nouveau d'actualité en 2016

L'accord entre l'Union européenne et la Turquie ainsi que les mesures de police des frontières prises dans les pays de transit le long de la route des Balkans ont changé le flux migratoire en 2016. La route des Balkans s'est fermée et la voie maritime entre la Libye et l'Égypte vers les îles italiennes de Pantelleria, Lampedusa et la Sicile a été réactivée. Les migrants se dirigeant vers le nord de l'Europe depuis l'Italie, la Suisse est devenue un pays de transit par excellence – plus de la moitié des migrants contrôlés à la frontière souhaitent transiter par la Suisse. Les nationalités les plus représentées sont africaines (Érythrée, Gambie, Nigeria, Guinée, Côte-d'Ivoire, Somalie et Éthiopie).

### Des tactiques de passeurs qui s'adaptent sans cesse

Le 30 août 2016, fedpol a organisé la deuxième Journée nationale contre le trafic des migrants. Tous les experts réunis



Gare de Bolzano: des migrants passent devant un crucifix.

exemple, le coût des moyens de transport ou des fausses pièces d'identité augmente.

Quand un migrant tombe dans les filets des passeurs, il peut avoir affaire à plusieurs intermédiaires selon les itinéraires, divers moyens de transports et différents modes de paiements. Il s'agit souvent de plusieurs petites sommes réparties entre plusieurs complices (voir infographie en p. 42). Par exemple, dans le téléphone portable d'un trafiquant arrêté à la frontière serbo-hongroise, un message provenant d'un raccordement mobile suisse mentionne qu'une somme a bien été transférée par le biais d'un service de transfert d'argent à une tierce personne qui se trouvait au Kosovo.

### Ensemble avec les pays voisins

En Suisse, la poursuite pénale du trafic des migrants est de compétence cantonale. fedpol a un rôle de coordination au niveau national et international. Pour améliorer la poursuite pénale des trafiquants, le Groupe Interforce pour la Répression des Passeurs (GIRP) a été créé à Chiasso à la fin 2015, sous la direction de la police cantonale tessinoise. Ses objectifs sont de lutter contre les passeurs de manière proactive en renforçant la récolte d'informations et les investigations avec la collaboration d'un procureur cantonal exclusif et grâce à la coopération transfrontalière principalement avec l'Italie, mais aussi avec l'Allemagne, la France et l'Autriche. Actuellement, des officiers de liaison d'Italie et d'Allemagne, fedpol, le Corps des gardes-frontière et la police cantonale tessinoise sont représentés auprès du GIRP. Depuis sa création, le GIRP a mené plusieurs actions, notamment 26 interrogatoires et 19 contrôles qui en collaboration avec les polices cantonales ont permis d'ouvrir cinq enquêtes encore en cours.

### En Suisse aussi: des profils divers, des modes opératoires connus

Selon les autorités cantonales de poursuite pénale et le Corps des gardes-frontière, les passeurs actifs en Suisse sont

originaires principalement du Kosovo, de l'Érythrée, de la Serbie, de Hongrie, de Syrie, de Macédoine ou de Suisse. On trouve de tout: des groupes organisés liés à des réseaux polycriminels comme évoqué plus haut, mais aussi d'anciens migrants qui résident et travaillent légalement en Suisse. Partageant la même langue et culture, ils entrent en contact avec des proches, leur indiquent les itinéraires et facilitent leur voyage jusqu'au pays de destination (logement, emploi non-déclaré, fausses pièces d'identité, etc.). On trouve même des passeurs occasionnels ne faisant partie d'aucun réseau. Depuis 2015, ces «indépendants» au chômage ou en situation précaire ont commencé à proposer de véhiculer des migrants pour de petites sommes et de courts trajets. Cette manière de procéder s'est accentuée en 2016.

Si le jeune Érythréen était tout de même parvenu à grimper sur ce wagon de marchandises à destination de l'Allemagne, en aurait-il terminé avec les passeurs? Peut-être aurait-il dû s'acquitter d'une dette ou alors, en tant que mineur non-accompagné, les réseaux criminels se seraient encore servi de lui. Pas sûr qu'il serait libre et qu'il aurait pu réaliser ses rêves.

### Payer les passeurs

Les paiements liés au trafic des personnes concernent soit des paiements du réfugié au passeur, soit des paiements des passeurs entre eux. La majorité des paiements se fait en cash ou selon le système Hawala, qui permet de ne garder aucune trace de la transaction. On dénombre plusieurs cas de figure:

- Le migrant paie plusieurs sommes en cash, par étape: un premier versement au départ, ensuite tout au long du chemin jusqu'à son arrivée.
- Pour des passages dits de «service complet» (full packaging), qui comprend moyens de transport, logements, itinéraire et fausses pièces d'identité,

l'argent est déposé dans une agence du pays de départ et ne sera débloqué qu'une fois la personne arrivée à destination.

- La personne paie en nature; une fois dans le pays de destination ou de transit, il va offrir un moyen de transport, des services logistiques ou un logement.
- Le prix du passage est payé de main à main par la famille restée au pays ou qui se trouve déjà dans le pays de destination.
- Le prix du passage sera payé par le travail du migrant (ce qui devient également de la traite d'êtres humains) ou par de l'exploitation sexuelle. Cette exploitation peut se faire avant le départ, pendant le voyage, ou une fois arrivé à destination.

#### Système Hawala:

Basé sur la confiance, le système Hawala repose sur un réseau de personnes qui habitent différents pays et sont actives dans différents secteurs d'activités. Par exemple, un marchand de fruits et légumes en Suisse peut être une filiale Hawala. Une personne initiée au réseau lui donne une somme d'argent en espèces en le priant de verser l'argent à un proche habitant un autre pays. Le marchand informe une personne de confiance dans le pays destinataire qui va se charger de verser la somme voulue au proche en question. La dette entre le marchand en Suisse et sa personne de confiance sera compensée une autre fois, lors d'une autre transaction. La plupart des transactions Hawala ne concernent pas des activités illégales. C'est souvent la seule façon pour une diaspora de faire parvenir de l'argent au pays, soit parce que les banques n'acceptent que les grosses sommes d'argent, soit parce que le système bancaire est inexistant.

Cependant, Hawala est également utilisé à des fins criminelles. C'est un système idéal: pas de trace de transactions, pas de lien direct entre le client et le destinataire – c'est le système D par excellence, un système difficile à retracer pour les autorités de poursuite pénale.



#### Combien ça coûte?

Les prix des passeurs pour arriver à destination varient selon le mode de transport et la route choisie. Une tendance est claire: les prix augmentent. Selon Europol, si une personne payait entre 2000 et 5000 euros pour un voyage vers l'Europe à la fin de l'été 2015, en 2016, la personne doit payer 3000 euros juste pour une partie du voyage. Ces prix peuvent représenter dix fois ou plus le salaire moyen des pays d'origine comme la Syrie, l'Irak ou en l'Érythrée.

1

Un Gambien arrivé en Italie par la mer souhaite se rendre en Allemagne pour retrouver sa famille.

2

Sa famille en Allemagne paie un membre du réseau de passeurs en Allemagne qui promet d'organiser le voyage d'Italie en Allemagne.

3

Le passeur allemand va contacter un intermédiaire de confiance en Italie pour lui demander de payer un passeur pour conduire le Gambien vers la frontière allemande.

4

Le passeur italien reçoit l'argent de l'intermédiaire et organise le transfert du Gambien vers l'Allemagne.

5

Le passeur en Allemagne possède un business de téléphones portables qu'il livre en Italie. Lors d'une livraison ultérieure, il rembourse sa dette en nature à son intermédiaire en Italie.





## Protection des personnes et des bâtiments de la

**Confédération** Depuis l'attentat de Zoug en 2001, les personnes et les bâtiments de la Confédération font l'objet d'une protection plus grande et plus systématique. La réponse à la question de la proportionnalité des mesures, sans cesse discutée, relève d'un numéro d'équilibriste.

# Le Palais fédéral sous haute sécurité

Le 27 septembre 2001, un forcené entre dans le bâtiment du Parlement zougais sans être contrôlé et ouvre le feu aveuglément dans la salle où se tient la session; 14 conseillers d'État et députés trouvent la mort, de nombreux politiciens et journalistes sont blessés, parfois grièvement. Le tireur fou est vêtu d'un gilet de police fait maison et porte plusieurs armes, dont un fusil d'assaut, un pistolet et un revolver. L'homme, arrêté par les autorités, n'est pas inconnu des services de police, puisqu'il a déjà été condamné pour diverses infractions. Quelques années plus tôt par exemple, il avait menacé d'une arme un chauffeur de bus. À quoi s'ajoutaient les lettres, pamphlets et communiqués haineux, où il accusait les instances zougaises d'abus d'autorité.

À l'époque, l'attentat le plus meurtrier de l'histoire suisse récente a plongé le pays dans le deuil. Il marque un tournant dans la question de la sécurité des bâtiments publics. Il est alors devenu clair que la sécurité n'est pas une évidence. Elle a un prix et restreint la

liberté de mouvement. Différentes mesures, que fedpol avait déjà conçues des années avant l'attentat zougais, ont pu être mises en œuvre, parmi lesquelles des mesures architectoniques et organisationnelles en vue de protéger le Palais du Parlement, les magistrats et les employés de la Confédération.

Dans ce contexte, fedpol enregistre également de manière systématique les menaces qui lui sont signalées. Si les magistrats et les employés de la Confédération ont toujours été la cible de menaces, orales comme écrites, avant l'attentat de Zoug déjà, avec la numérisation croissante et l'importance toujours plus grande des réseaux sociaux, les obstacles tombent. Sur Internet, où l'anonymat semble être garanti, les magistrats et les membres d'autorités sont parfois victimes de menaces et d'injures odieuses. En 2016 par exemple, des membres du Tribunal fédéral, du Conseil fédéral et du Parlement reçoivent le message suivant, par courrier ou téléphone:

«Jeudi prochain, je vais vous tuer. Et le lendemain, je vais faire sauter le Palais fédéral. Peut-être que tous les membres du Conseil fédéral y passeront.»

Les lettres sont anonymes, les appels téléphoniques passés depuis des cabines publiques. fedpol ne peut pas identifier immédiatement l'auteur de ces menaces. Le contenu des lettres laisse entendre que leur expéditeur est atteint de troubles psychiques.

Les personnes menacées ont bénéficié de conseils. fedpol a examiné et ordonné des mesures de sécurité et

informé les services de police compétents en conséquence. Rapidement, des clarifications pénales sont effectuées et les spécialistes essaient de prélever d'éventuelles traces. Avec succès, puisque des empreintes digitales sont retrouvées sur les lettres. Ces indices et d'autres, obtenus après une enquête approfondie par fedpol, ont mené à un incident antérieur et, de fil en aiguille, à une jeune personne déjà connue des services de police. Le suspect est arrêté et interrogé par la police cantonale et le ministère public compétents. Il passe alors à des aveux complets. Les mesures sont levées et les personnes menacées informées.

### Protection du Palais fédéral

Le Palais fédéral bénéficie d'une protection particulière. L'an passé, plus de 100 000 personnes, de Suisse et d'ailleurs, ont visité le siège du Parlement. Elles ont toutes été soumises à un contrôle de sécurité.

Les visiteurs doivent d'abord s'annoncer à l'accueil auprès des collaborateurs de fedpol. Ils déposent un document d'identité, puis reçoivent un badge visiteur. Ils passent ensuite le sas de sécurité et le détecteur de métal; leur sac est vérifié aux rayons X. Si pour certains passagers, les contrôles de sécurité à l'aéroport peuvent paraître contraignants, il en va parfois de même pour les visiteurs du Palais fédéral. Surtout quand des files d'attente se forment; cinq minutes à peine peuvent être ressenties comme une éternité. Prendre conscience du but de l'exercice en vaut alors la peine: les mesures de sécurité permettent d'éviter

que des objets dangereux ne soient introduits dans le bâtiment.

La grande majorité des visiteurs toutefois se montrent exemplaires. Ils savent que la sécurité a un prix. D'autant que fedpol, dans ses contrôles, tombe aussi sur des personnes portant sur elles des objets dangereux voire interdits. Incroyable, mais vrai: l'an passé, 13 objets interdits, comme des couteaux papillon, des coups de poing américains et une matraque, ont été saisis.

### Un millier de visiteurs par jour pendant la session parlementaire

Les agents de sécurité de fedpol ont toujours fort à faire quand le Parlement siège. Les jours de session, un millier de personnes en moyenne se présentent à l'accueil des visiteurs. Pour éviter toute anicroche, entre 30 et 35 agents sont mobilisés; toujours cordiaux, ils n'en restent pas moins au service de la sécurité.

L'augmentation du nombre de menaces signalées s'explique par la plus grande sensibilisation des départements et du Parlement. Les communications, pour la plupart, n'ont pas de conséquence pénale; près de 80 % d'entre elles concernent des manifestations de mécontentement.

2015  
1063 annonces de menaces

2016  
1691 annonces de menaces

# fedpol au cœur de l'action policière suisse

## FEDPOL MÈNE DES ENQUÊTES PÉNALES FÉDÉRALES CONTRE LA GRANDE CRIMINALITÉ.

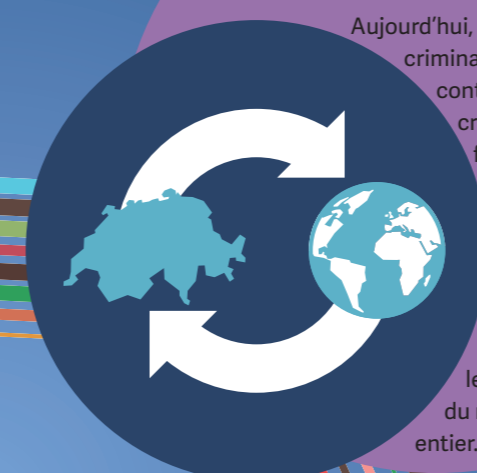
fedpol dans son rôle de police judiciaire mène l'enquête pour le Ministère public de la Confédération (MPC) sur les affaires complexes liées à la grande criminalité et ayant des ramifications à l'étranger. Lorsque le soupçon initial est suffisant, le MPC ouvre une instruction. Les enquêtes portent principalement sur la criminalité économique dont les affaires de blanchiment d'argent et de corruption, sur les actes visant directement l'État, comme le terrorisme ou l'espionnage, et sur les organisations criminelles de type mafieux.

fedpol fournit également des analyses stratégiques sur les phénomènes criminels et les risques et coordonne les enquêtes supracantonales ou ayant des ramifications à l'étranger.



## FEDPOL PILOTE LA COOPÉRATION POLICIÈRE EN SUISSE ET AVEC L'ÉTRANGER.

Aujourd'hui, la lutte contre la criminalité s'inscrit dans un contexte international – les criminels faisant fi des frontières nationales. La police doit coopérer étroitement au niveau international et fedpol est le point d'entrée principal de la Suisse pour les polices du monde entier.

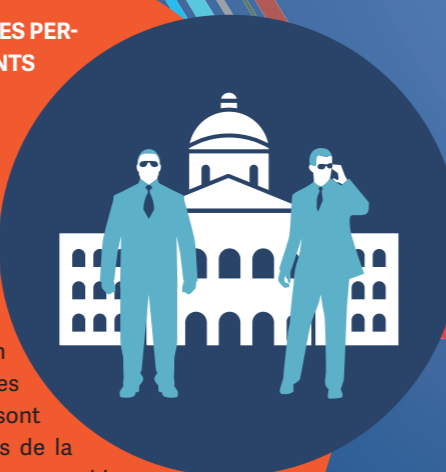


*Si en Suisse la sécurité est avant tout une compétence cantonale, aujourd'hui, dans un monde globalisé, la criminalité ne connaît pas de frontières. Les affaires se complexifient, dépassent les frontières cantonales et ont un lien avec l'étranger.*

*Dans ce contexte, la police fédérale joue un rôle central. Coordination, analyse, enquêtes sur les affaires complexes de grande criminalité, mise à disposition d'infrastructures: fedpol est au cœur de l'action policière suisse et véritable trait d'union avec l'étranger. Portrait.*

## FEDPOL PROTÈGE LES PERSONNES ET LES BÂTIMENTS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CONFÉDÉRATION.

fedpol définit les mesures de protection à déployer pour assurer la sécurité des personnes nécessitant une protection au niveau fédéral (par ex. les conseillers fédéraux) et en vertu du droit international public (comme un ministre étranger en visite en Suisse). Si fedpol établit les analyses des risques et les mesures à prendre, ce sont les polices cantonales qui sont chargées de la mise en œuvre. fedpol est également responsable des mesures de protection particulières mises en place dans les avions suisses et dans certaines escales à l'étranger – selon une analyse de risques continue. Enfin, fedpol assure la sécurité des bâtiments de la Confédération et des représentations diplomatiques étrangères en Suisse.



## FEDPOL DÉVELOPPE ET ASSURE LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES NATIONAUX.

L'échange d'informations et les instruments d'identification sont les points capitaux de la lutte contre la criminalité. Pour cela, la police dispose de multiples canaux que fedpol développe et met à disposition, comme par exemple le système national d'échange d'informations RIPOL (Recherches informatisées de police) ou le système automatique d'identification des empreintes digitales. Ce sont ainsi près d'une cinquantaine de produits informatiques gérés par fedpol pour un montant annuel de près de 47 millions de francs, soit environ 20 % du budget de fedpol. Parmi les nombreuses applications utilisées par la police, il y en a une qui est bien utile aux citoyens et aux citoyennes suisses, c'est celle qui permet la saisie des données nécessaires à la production du passeport et de la carte d'identité suisse. En 2016, 689 745 passeports et 996 186 cartes d'identité ont été produits en utilisant les informations provenant de cette application.



# fedpol, ce sont ...

# 908

collaboratrices et collaborateurs

# 245

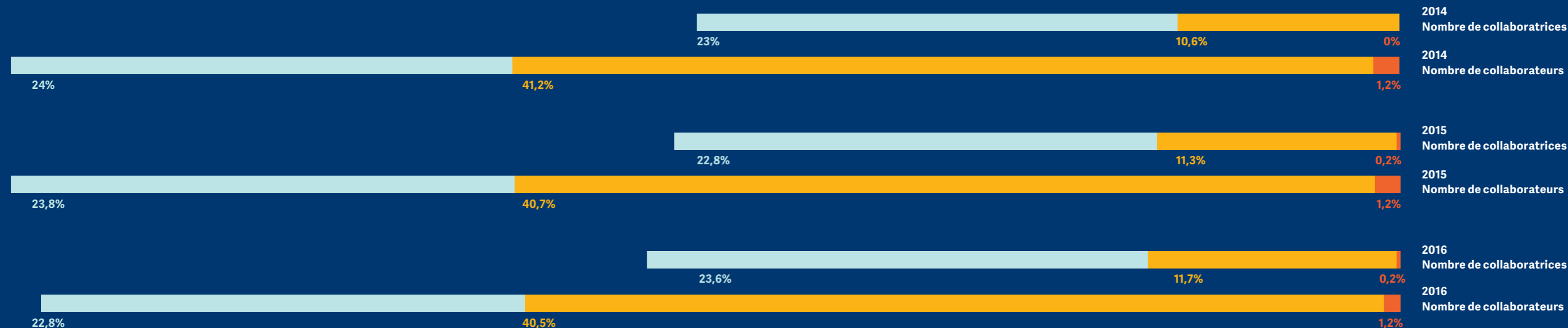
millions de budget



### Répartition linguistique

72% allemand  
19,1% français  
8,5% italien  
0,3% romanche

Classe de salaire  
01-23  
Classe de salaire  
24-29  
Classe de salaire  
30-38



fedpol travaille dans un contexte très volatile, avec une criminalité qui évolue et des événements imprévus qui peuvent survenir à tout moment. Pour pouvoir faire face à ce contexte en mouvement, il est important de fixer des priorités claires et d'avoir une gestion des ressources flexible et dynamique, avec des processus efficaces qui permettent d'aboutir à des résultats tangibles.

C'est pourquoi, sous l'impulsion de la directrice, fedpol a lancé plusieurs projets en 2015 qui se sont poursuivis en 2016 – comme la réorganisation de la Police judiciaire fédérale (PJF) ou un projet portant sur l'évolution professionnelle du personnel de fedpol. Dans ce projet,

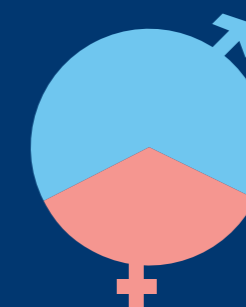
fedpol réfléchit à trouver des solutions pour permettre une évolution de carrière sans devoir pour autant monter dans la hiérarchie, par exemple en valorisant mieux les compétences professionnelles. Ce projet devrait aussi permettre aux collaborateurs et collaboratrices de fedpol de rester attractifs sur le marché du travail tout au long de leur carrière.

En 2016, fedpol s'est également doté d'une stratégie globale et a défini une vision et des missions claires. Avec les collaborateurs et les collaboratrices, la direction a réfléchi sur les valeurs qui faisaient l'ADN de fedpol – une réflexion amorcée lors de la fête annuelle.

Employeur moderne et attractif, fedpol veut faciliter la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, en facilitant le télétravail là où c'est possible, en permettant le temps partiel ou le job-sharing – pour des fonctions dirigeantes également, et en promouvant les femmes à des postes clés. Afin de soutenir les jeunes talents, un programme de mentorat est également proposé. Symbole de cette politique volontaire, le bureau parent-enfant dépanne les parents qui doivent venir en urgence au bureau de manière exceptionnelle en leur permettant de prendre avec eux leurs enfants qui y trouveront un environnement adapté à leurs besoins.



Nombre de collaborateurs 908  
dont 679 équivalents temps plein



Répartition hommes/femmes:  
Femmes 35,5% et  
hommes 64,5%

**Concept**

fedpol

**Rédaction**

fedpol

**Conception graphique**

2. stock süd netthoevel & gaberthüel, Bienne

**Illustrations**

Johanna Schaible, Berne

**Photos**

P. 2: Hannibal Hanschke/Reuters; Keystone/EPA/David Young

P. 3: Keystone/Science Photo Library/Michael Donne

P. 5 : Christoph Grünig, Bienne

P. 13 : Christoph Grünig, Bienne

P. 17 : Mark Bullen

P. 25: Keystone/Science Photo Library/Sheila Terry

P. 38/39: Keystone/Andras D. Hajdu

P. 41: Keystone/DPA/Nicolas Armer

**Police de caractères**

Adelle (Veronika Burian/José Scaglione)

**Impression**

Vogt-Schild Druck AG, Derendingen

**Papier**

Fischer Papier: Lessebo 1.3 Rough White (100gm<sup>2</sup>/300 gm<sup>2</sup>)

**Distribution**

OFCL, Vente des publications fédérales

CH-3003 Berne

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

N° d'art. 403.500 f (900 ex.)

**Copyright**

fedpol 2017

**Informations complémentaires**

[www.fedpol.admin.ch](http://www.fedpol.admin.ch)

